

Conseil Général de la Meuse

N° 03 / 2008

Recueil des Actes Administratifs

Commission Permanente du jeudi 06 mars 2008



EXTRAITS DES DELIBERATIONS

COMMISSION PERMANENTE

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES	253
Fonctionnement sport – 1ère répartition 2008 – Comités sportifs départementaux	253
Fonctionnement sport – 1ère répartition – Manifestations exceptionnelles 2008	257
Manifestations culturelles - Label e	263
Aide aux associations - Projets culturels - 1ère répartition 2008	264
Patrimoine Non Protégé - Aide à la sauvegarde des Edifices Cultuels : 1ère programmation	267
Aides aux associations culturelles – 90ème anniversaire de l'arrivée des américains	270
AIDE & APPUI AUX COLLECTIVITES	270
Développement territorial – Pré-Programmation et Programmation 2006-2007 et 2008	270
AMENAGEMENT	297
Constitution de Commissions Communales d'Aménagement Foncier en lien avec la réalisation de grands ouvrages publics	297
Avenant au marché public de remembrement de MONTBLAINVILLE	297
Frais de portage des terrains militaires de la Chaume - Année 2007	297
COMMUNICATION	298
Association Clé de Sol – Programmation de deux évènements culturels – Participation financière du Département	298
Association de Loisirs de Watronville - Organisation de la 14ème Ronde des Vergers - Participation financière du Département	298
Mairie de Bras-sur-Meuse - Labyrinthe de maïs La Clé des Champs - Participation financière du Département	298

CONSERVATION DES MUSEES.....	298
Attribution d'une subvention à la Cité des Leuques.....	298
Demande de subvention de postes pour le musée de Stenay	303
Demande de subvention pour l'acquisition d'une crosse pour la Ville de Verdun	303
Demande d'autorisation pour indemniser les artistes et le GUSO.....	303
DEPENDANCE - HANDICAP	303
Avenant n°1 à la Convention avec le Foyer Methys Europe de LIEGE - Augmentation de la capacité d'accueil	303
Revalorisation des tarifs horaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile.	304
Subvention A.M.A.Tra.Mi - Année 2008.....	304
DGA – MISSION TIC ET PROJETS INNOVANTS.....	304
Réseau départemental de communications électroniques à haut débit de solidarité – Plan de financement.....	304
DR-GESTION ADMINISTRATIVE.....	305
Les Souhesmes – Achat d'une parcelle a SEBL en vue de l'implantation d'un parking.....	305
Remise de matériaux de déblais de chantier.....	305
Convention de cofinancement d'un carrefour	308
Programmation physique de travaux sur programme d'investissement 2008	312
Acquisition de deux parcelles à Laneuville-sur-Meuse	313
EDUCATION	313
Opération Collège au cinéma 2007/2008	313
Collèges privés - Détermination du forfait élève pour la Dotation de fonctionnement 2007/2008 et réajustement de l'année 2006/2007	313
Collèges Publics - Ateliers de pratique artistique 2007/2008	314
Collèges Jacques Prévert de BAR LE DUC et Robert Aubry de LIGNY EN BARROIS - Mise en réseau de leur SEGPA.....	314
Ville de Ligny en Barrois - Modification du procès-verbal de mise à disposition	315
Collège de Gondrecourt le Château - Transports des élèves vers la salle polyvalente	315
Attribution des bourses départementales du second degré au titre de l'année scolaire 2007/2008	315

EMPLOI, AFFAIRES EUROPEENNES & CONTRACTUALISAT°	316
Convention relative aux contributions du CG55 à la Maison de l'emploi meusienne : avenant n°1.....	316
Commémoration du 90ème anniversaire des offensives américaines en Meuse : Modification du plan de financement.....	319
ENVIRONNEMENT & ENERGIE	319
Soutien aux acteurs de l'environnement.....	319
Préservation et valorisation des milieux naturels - Aide à la reconstitution des vergers	320
INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL	320
Avances aux structures d'insertion sur subventions 2008.....	320
INTERVENTIONS ECONOMIQUES	321
Aide à l'immobilier d'entreprise – SARL DAUTEL Industrie à Belleville sur Meuse	321
Aide à l'immobilier d'entreprise - S.A. CORDM à Verdun	322
Aide à l'immobilier d'entreprise - Etablissements Berni et Cie à Verdun	322
Individualisation aides à l'artisanat et au commerce.....	322
Aide à l'immobilier d'entreprise - Société ALLERBIO à Varennes-en-Argonne.....	322
MISS° DEVELOPPEMENT AGR. & VALORISAT° FILIERES AGR	323
Plan Bâtiment - Programmation et convention	323
Regroupement foncier forestier - 1ère programmation 2008.....	325
Aide aux bâtiments d'élevage de bovins - 1ère programmation 2008.....	325
MISSION HABITAT	326
Financement du logement social : programmation HLM 2007 et 2008	326
Réaménagement dette OPH 55 et SAVTB 55 : garantie d'emprunt du Conseil Général.....	327
Délégation de compétence des aides à la pierre : enveloppes déléguées par l'Etat au titre de l'exercice 2008	328
Contrats de territoire de l'Habitat	328
PATRIMOINE	329
Travaux dans les cités scolaires meusiennes - Année 2006.....	329
Marché d'entretien : Electricité secteur sud : lot 2.2	329
Programmation 2008 des travaux d'investissements à réaliser dans les bâtiments d'enseignement	330

Programmation 2008 des travaux d'investissements à réaliser dans les bâtiments départementaux hors bâtiments d'enseignement	330
REGIE DEPT DES SITES MEMOIRE - MISSION MEMOIRE.....	330
Mise à disposition Chef de Projet dans le cadre de la Politique de Mémoire	330
SECRETARIAT DES ELUS	331
Amicale des Conseillers Généraux de Lorraine -	331
SECURITE ET EXPLOITATION	331
Raccordement des caniveaux 2005-2006-2007	331
SERVICE INTERIEUR	332
Achat photocopieurs pour l'Imprimerie et Direction des Routes	332
Marché papier blanc 2008-2009-2010-2011 – Lot 1.....	332

ACTE DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTALE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	333
Arrêté fixant l'organisation des services départementaux - Arrêté du 31 janvier 2008	333

Extrait des délibérations

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

FONCTIONNEMENT SPORT – 1ERE REPARTITION 2008 – COMITES SPORTIFS DEPARTEMENTAUX

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à délibérer sur le versement de la 1^{ère} répartition du fonctionnement sport 2008 aux comités sportifs départementaux (chapitre 6574000.32.G210),

Après en avoir délibéré,

Décide de verser aux comités sportifs départementaux un acompte sur la subvention 2008 correspondant à 40% de l'aide globale versée en 2007, selon le détail figurant dans le tableau en annexe pour un montant total de 93 999,95€.

ETAT DE SYNTHESE

Fonctionnement des comités sportifs

	Imputation budgétaire :				
BENEFICIAIRE	OPERATION		Montant Subvention 2007	Acompte 40 %	Subventions C.G.
	NATURE	LOCALISATION			
COMITE DEPARTEMENTAL DE DANSE MEUSE DANSE	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	584,33 €	40,00 %	233,73 €
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE & SPORTIF CDOS	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	13 921,83 €	40,00 %	5 568,73 €
COMITE MEUSE F S C F	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	1 202,83 €	40,00 %	481,13 €
COMITE MEUSE ATHLETISME	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	2 455,33 €	40,00 %	982,13 €
COMITE MEUSE AVIRON	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	6 721,83 €	40,00 %	2 688,73 €
COMITE MEUSE BADMINTON	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	1 188,83 €	40,00 %	475,53 €
COMITE MEUSE BASKET BALL	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	6 797,03 €	40,00 %	2 718,81 €
COMITE MEUSE BILLARD DISTRICT MEUSE HAUTE MARNE	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	525,63 €	40,00 %	210,25 €
COMITE MEUSE CANOE KAYAK	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	4 368,63 €	40,00 %	1 747,45 €
COMITE MEUSE CYCLISME	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	2 522,66 €	40,00 %	1 009,06 €
COMITE MEUSE CYCLOTOURISME	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	618,23 €	40,00 %	247,29 €
COMITE MEUSE DE JUDO	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	10 561,13 €	40,00 %	4 224,45 €
COMITE MEUSE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	2 527,83 €	40,00 %	1 011,13 €

ETAT DE SYNTHESE

Fonctionnement des comités sportifs

COMITE MEUSE EQUITATION	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	8 396,23 €	40,00 %	3 358,49 €
COMITE MEUSE GOLF	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	4 011,01 €	40,00 %	1 604,40 €
COMITE MEUSE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	2 072,83 €	40,00 %	829,13 €
COMITE MEUSE HANDBALL	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	25 208,09 €	40,00 %	10 083,24 €
COMITE MEUSE HANDISPORT	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	2 027,83 €	40,00 %	811,13 €
COMITE MEUSE KARATE & ARTS MARTIAUX	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	1 631,02 €	40,00 %	652,41 €
COMITE MEUSE MOTOCYCLISME	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	2 115,63 €	40,00 %	846,25 €
COMITE MEUSE PARACHUTISME SPORTIF	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	560,83 €	40,00 %	224,33 €
COMITE MEUSE PETANQUE & JEU PROVENCAL	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	1 982,35 €	40,00 %	792,94 €
COMITE MEUSE RANDONNEE PEDESTRE	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	1 280,58 €	40,00 %	512,23 €
COMITE MEUSE RUGBY	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	4 868,09 €	40,00 %	1 947,24 €
COMITE MEUSE TENNIS	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	10 071,64 €	40,00 %	4 028,66 €
COMITE MEUSE TENNIS DE TABLE	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	6 697,93 €	40,00 %	2 679,17 €
COMITE MEUSE TIR	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	1 051,83 €	40,00 %	420,73 €
COMITE MEUSE TIR A L'ARC	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	1 585,83 €	40,00 %	634,33 €

ETAT DE SYNTHESE

Fonctionnement des comités sportifs

COMITE MEUSE TRIATHLON	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	1 309,83 €	40,00 %	523,93 €
COMITE MEUSE UFOLEP	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	9 091,83 €	40,00 %	3 636,73 €
COMITE MEUSE ULM	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	1 572,63 €	40,00 %	629,05 €
COMITE MEUSE VOL MOTEUR	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	1 539,43 €	40,00 %	615,77 €
DELEGATION MEUSE USEP	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	14 752,00 €	40,00 %	5 900,80 €
DELEGATION MEUSE UGSEL UNION GENERALE SPORT ECOLE LIBRE	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	3 730,00 €	40,00 %	1 492,00 €
DELEGATION MEUSE UNSS UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	37 700,00 €	40,00 %	15 080,00 €
DISTRICT MEUSE FOOTBALL	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	27 911,83 €	40,00 %	11 164,73 €
DISTRICT MEUSE NATATION	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	2 562,78 €	40,00 %	1 025,11 €
GESAM GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SPORT ET ANIMATION MEUSE	Contrat de projet 2008	Département de la Meuse	7 271,83 €	40,00 %	2 908,73 €
		TOTAL :	235 000,00 €		93 999,95 €

FONCTIONNEMENT SPORT – 1ERE REPARTITION – MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à délibérer sur les propositions d'une première répartition des subventions relatives aux Manifestations Exceptionnelles au titre du budget 2008 (chapitre 6574000.32.G120),

Après en avoir délibéré,

Décide la répartition des subventions au titre des Manifestations Exceptionnelles 2008 selon les tableaux annexés pour un montant de 28 800€.

ETAT DE SYNTHESE

Manifestations sportives exceptionnelles

BENEFICIAIRE	Imputation budgétaire :657400032 G120			
	OPERATION		Dépense subventionnable	Subventions C.G.
	NATURE	LOCALISATION		
A F A LES SOURCES FAINS LES SOURCES	La Houblonnière le 16/03/08 à FAINS LES SOURCES	Fains-Véel	5 470.00 €	330.00 €
ANCERVILLE BAR CANOE KAYAK	2ème manche de nationale 3 slalom le 20/04/08 à ANCERVILLE	Combles en Barrois	4 871.00 €	700.00 €
AS LA MEUSIENNE CYCLO A VILLEROY	La Meusienne départ VILLEROY S/MEHOLLE le 25 Mai 2008	Villeroy sur Méholle	23 800.00 €	3 000.00 €
ASPTT BAR SECTION ATHLETISME	Interclubs régionaux - Stade de Marbeaumont - Mai 2008	Bar le Duc	2 900.00 €	500.00 €
ASPTT BAR SECTION ATHLETISME	Meeting OBELLIANE le 1er Mai 2008 à BAR LE DUC	Bar le Duc	3 550.00 €	600.00 €
ASPTT BAR SECTION HANDBALL	Tournoi de l'Ascension le 01 mai 2008 à BAR LE DUC	Bar le Duc	8 400.00 €	1 700.00 €
ASS SPORTIVE DES MARCHEURS DE BAR LE DUC	Trophée Européen : C.F. 200 km Hommes & 170km Dames, Chpts Meuse, Lorraine et Pré-France des 100km les 12 & 13/04/08 à BAR LE DUC	Bar le Duc	29 990.00 €	1 900.00 €
BADMINTON CLUB BAR LE DUC	3ème tournoi de badminton le 01/06/08, gymnase Beugnot à BAR LE DUC	Bar le Duc	1 995.00 €	500.00 €
CLUB DES JEUNES ORNAIN REVIGNY	Challenge inter-régional Michel KIRCHNER le 08/05/08 Salle Léo LAGRANGE à REVIGNY	Revigny sur Ornain	1 550.00 €	400.00 €
CLUB MOUCHE DU VAL DE MEUSE	Open du Val de Meuse les 23 et 24 Février 2008	Dieue	1 810.00 €	400.00 €
ETOILE CYCLISTE BARISIENNE	26ème Grand Prix des Centres Leclerc VERDUN/BAR LE DUC le 06/04/08	Bar le Duc	6 445.00 €	650.00 €
GROUPEMENT ATHLETIQUE MEUSIEN GAM ATHLETISME LIGNY	Chpt Lorraine de cross-contry (qualificatif C.F.)	Ligny en Barrois	6 250.00 €	650.00 €

ETAT DE SYNTHESE

Manifestations sportives exceptionnelles

LES BAROUDEURS DE LIGNY-EN-BARROIS	La Valéran le 31/08/08 à LIGNY EN BARROIS	Ligny en Barrois	15 145.00 €	1 000.00 €
MEUSE ANCYCLES ANCEMONT	Randonnée des Côtes de Meuse le 01/05/08 à ANCEMONT	Ancemont	5 400.00 €	400.00 €
MEUSE ATTELAGE	Concours national d'attelage à REMBERCOURT SOMMAISNE les 26 et 27 Juillet 2008	Rembercourt-Sommaisne	16 450.00 €	2 300.00 €
MOTO CLUB DE SAINT MIHIEL	Championnats de Lorraine et de France de moto-cross les 23&24/03/08 à SAINT-MIHIEL	Saint Mihiel	44 800.00 €	1 500.00 €
OLYMPIQUE CLUB THIERVILLOIS 55	Course des étngs le 20/04/08 à THIERVILLE SUR MEUSE	Thierville sur Meuse	1 998.00 €	400.00 €
RAID 55 ST-AGNANT-S/S-COTES	Concours équestres d'endurance	Saint Agnant sous les Côtes	14 065.00 €	600.00 €
SOCIETE NAUTIQUE DE MADINE	Open de la Mirabelle du 08 au 11 Mai 2008 sur le plan d'eau du lac de Madine	Nonsard	4 760.00 €	400.00 €
SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS	14ème édition du Trophée de la Paix qui se déroulera les 10 et 11 Mai 2008 à VERDUN	Verdun	32 000.00 €	2 000.00 €
SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS	Tournoi international féminin le 25 mai 2008 à VERDUN	Verdun	13 000.00 €	1 300.00 €
TENNIS CLUB LES PAQUIS BRAS/MEUSE	Tournoi des jeunes du Tennis Club BRAS/BELLEVILLE du 14/06/08 au 28/06/08	Bras sur Meuse	250.00 €	100.00 €
UNION CYCLISTE BARISIENNE	Course juniors FFC GERY et Chpt de Lorraine des écoles de cyclisme les 16/03 et 01/06/08	Bar le Duc	9 800.00 €	1 470.00 €
VELOCE CLUB COMMERCEY	3ème manche du challenge national du sprint sur le vélodrome de COMMERCEY le 24 Mai 2008	Commercy	15 000.00 €	6 000.00 €
		TOTAL :	269 699.00 €	28 800.00 €

AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF – 1ERE REPARTITION – MATERIEL ONEREUX 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à une première répartition de l'aide réservée au Mouvement Sportif (matériel onéreux) – Chapitre 2042.32.G210- pour un montant total de 40 185.56€,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accepter la répartition de l'aide réservée au Mouvement Sportif pour l'acquisition de matériel onéreux présentée dans le tableau ci-joint pour un montant total de 40 185.56€.

ETAT DE SYNTHESE

Matériels onéreux - Associations

BENEFICIAIRE	Imputation budgétaire :2042 32 G210				
	OPERATION		Dépense subventionnable	Taux de participation CG	Subventions C.G.
	NATURE	LOCALISATION			
55 AVIRON BELLEVILLE	Deux de couple et un de couple	Belleville sur Meuse	14 055.00 €	35.00%	4 919.25 €
AEL FAINS-VEEL	Acquisition de 6 tables - 6 marqueurs - 6 tables d'arbitre - 30 séparateurs	Fains-Véel	3 987.63 €	35.00%	1 395.67 €
ANCERVILLE BAR CANOE KAYAK	10 kayaks et 1 canoë bi-place	Combles en Barrois	9 595.80 €	32.99%	3 166.00 €
ASPTT BAR LE DUC	Achat d'un véhicule 9 places d'occasion	Bar le Duc	5 400.00 €	25.00%	1 350.00 €
ASPTT BAR LE DUC	Programme de renouvellement sur 3 ans du matériel de musculation ayant plus de 5 ans.	Bar le Duc	5 000.00 €	35.00%	1 750.00 €
ASS EDUCATION POPULAIRE COMBLES	Table de tennis de table d'occasion	Combles en Barrois	300.00 €	35.00%	105.00 €
ASS SPORTIVE BAUDONVILLIERS	Filets pare-ballons	Baudonvilliers	1 832.27 €	35.00%	641.29 €
ASS SPORTIVE DES MARCHEURS DE BAR LE DUC	Ordinateur portable (799.25X40 %= 319.70) et vidéo projecteur (1 194.80 X 35 % 418.18)	Bar le Duc	1 994.05 €	-	737.88 €
ASSOCIATION MULTISPORTS BARISIENNE	Matériel nécessaire à la pratique de l'escalade	Bar le Duc	5 423.00 €	27.66%	1 500.00 €
BOXE FRANCAISE SAVATE BELLEVILLOISE	Ring de boxe escamotable	Belleville sur Meuse	5 350.00 €	28.04%	1 500.14 €
CANOE KAYAK CLUB SAINT MIHIEL	Acquisition de 4 kayaks	Saint Mihiel	10 958.00 €	35.00%	3 835.30 €
CLUB HANDISPORT ETAIN	Acquisition d'une presse	Etain	1 893.99 €	35.00%	662.90 €
CLUB TRIATHLON MARVILLE 55	acquisition de vélos pour le club 55	Marville	29 308.00 €	35.00%	10 257.80 €

ETAT DE SYNTHESE

Matériels onéreux - Associations

CYCLISME U S THIERVILLE	Vélo de piste	Thierville sur Meuse	2 146.00 €	35.00%	751.10 €
GROUPEMENT ATHLETIQUE MEUSIEN GAM ATHLETISME LIGNY	Ordinateur portable	Ligny en Barrois	790.00 €	40.00%	316.00 €
JUDO CLUB DE VOID VACON	Ordinateur portable	Void Vacon	771.34 €	40.00%	308.54 €
LES BERGERONNETTES ESPERANCE ANCERVILLE	Tapis tremplin, blocs gym, cylindres et matelas	Ancerville	1 893.64 €	35.00%	662.77 €
LES BLEUS DE BAR	Machine tirage dos (section musculation)	Bar le Duc	1 900.44 €	35.00%	665.15 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE ANCERVILLE	Marqueurs électroniques	Ancerville	496.61 €	35.00%	173.81 €
PING PONG CLUB COMMERCEY	4 Tables de ping pong - 8 tables d'arbitrage - 1 robot spécial entraînement	Commercy	4 397.50 €	35.00%	1 539.13 €
RAID 55 ST-AGNANT-S/S-COTES	Aide à l'acquisition d'équipements sportifs dans le cadre d'une contractualisation ponctuelle associant l'activité associative à l'image du Département	Saint Agnant sous les Côtes	881.00 €	40.00%	352.40 €
TENNIS CLUB DE VERDUN	Acquisition d'un ordinateur et d'une imprimante	Verdun	878.00 €	30.00%	263.40 €
TENNIS CLUB DU VAL D'ORNAIN	Chaises arbitres et bâches brise vent	Gondrecourt le Château	1 091.50 €	35.00%	382.03 €
UNION CYCLISTE BARISIENNE	Véhicule de transport	Bar le Duc	8 000.00 €	25.00%	2 000.00 €
VELOCE CLUB COMMERCEY	vélo et roues de piste	Commercy	2 847.93 €	33.36%	950.00 €
		TOTAL :	121 191.70 €		40 185.56 €

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES – ANNEE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à répartir le crédit inscrit sur le chapitre 65738.28.G110 du budget 2008 et réservé à l'aide en faveur des Sections Sportives Scolaires des collèges meusiens,

Après en avoir délibéré,

Décide de répartir le crédit réservé aux Sections Sportives Scolaires de la manière suivante :

- 1 117,18 € = Collège Robert AUBRY à Ligny en Barrois (Section Football)
- 2 534,36 € = Collège Buvignier à Verdun (Sections Football et Aviron)
- 1 902,36 € = CES «Les Tilleuls» à Commercy (Sections Football et Handball)
- 2 386,36 € = Collège André THEURIET à Bar le Duc (Sections Football et Handball)
- 1 492,18 € = Collège Maurice BARRES à Verdun (Section Aviron) et ZEP
- 1 389,18 € = Collège Emilie CARLES à Ancerville (Section Canoë-Kayak)
- 1 065,18 € = Collège St-EXUPERY à THIERVILLE (Section Basket ball)
- 1 670,36 € = Groupe scolaire Ste Anne (ESPC Verdun)
(Sections Natation et Tennis de Table)
- 845,18 € = Lycée Alfred KASTLER à Stenay (Section Judo)
- 932,18 € = Collège Jacques PREVERT à Bar le Duc (Section Judo) et ZEP
- 996,18 € = Collège Lycée Raymond POINCARÉ à Bar le Duc (Section Canoë-Kayak)
- 669,18 € = Collège « Les Avrils » à St MIHIEL (Section Gymnastique)

16 999,88 €

MANIFESTATIONS CULTURELLES - LABEL E

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à définir les manifestations bénéficiant du label « é » pour la saison culturelle 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'attribuer le label « é » et d'allouer une subvention aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessous, pour l'organisation de leur manifestation :

Associations	Manifestations	Dates	Propositions de subvention
Les Vieux Métiers à Azannes	Les dimanches de Mai	4 – 8 – 11 – 18 – 25 mai et 1 ^{er} juin 2008	8 000 €
Bar-le-Duc Animations à Bar-le-Duc	Festival RenaissanceS	3 – 4 – 5 et 6 juillet 2008	8 000 €
Connaissance de la Meuse à Haudainville	Spectacle « Des Flammes à la Lumière »	20 – 21 – 27 – 28 juin et 4 – 5 – 11 – 12 – 18 – 19 – 25 – 26 juillet 2008	8 000 €
Vent des Forêts à Fresnes-au-Mont	Vent des Forêts	Du 9 au 20 juillet 2008	8 000 €
OTSI de Vaucouleurs	Festival du Cirque	4 – 5 – 6 – 7 – 8 juin 2008	4 000 €
Vu d'un Œuf à Fresnes-en-Woëvre	Festival Densités	24 – 25 – 26 octobre 2008	4 000 €
Festival des Granges à Laimont	Festival des Granges	21 – 22 – 23 et 24 août 2008	4 000 €
Tangente Vardar à Lachaussée	7 ^{ème} Festival International « Sur la Route de Oiseaux »	31 mai, 1 ^{er} – 13 – 14 et 15 juin 2008	4 000 €
Villages, Cultures et Traditions en Pays d'Etain	Poupées d'Or du Folklore	5 – 6 – 7 juillet 2008	2 500 €
ACDIM à Bar-le-Duc	Festi'Cuivre	Du 30 septembre ou 18 octobre 2008	2 500 €
E.M.O.L.A.C. à Marville	3 ^{ème} Edition du Festival	31 mai et 1 ^{er} juin 2008	2 500 €

	« Arts et Renaissance »		
GRAINES DE SON à Gondrecourt-le-Château	<i>Festival</i> « Des Petits Lieux » à Abainville	31 mai et 1 ^{er} juin 2008	2 500 €
TOTAL			58 000 €

Les crédits sont réservés sur la ligne budgétaire : 6574 311 F650

- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer les conventions de partenariat avec :

- l'association « ACDIM » de Bar-le-Duc
- l'association « E.M.O.L.A.C. » de Marville,
- l'association « Tangente Vardar » de Lachaussée,
- l'association « Graines de Son » à Gondrecourt-le-Château

- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer les avenants à la convention de partenariat avec :

- l'association « GEVO – Les Vieux Métiers d'Azannes » à Azannes
- l'association « Bar-le-Duc Animations » à Bar-le-Duc
- l'association « Connaissance de la Meuse » à Haudainville
- l'association « Vent des Forêts » à Fresnes-au-Mont
- l'association « OTSI » de Vaucouleurs
- l'association « Vu d'un Œuf » à Fresnes-en-Woëvre
- l'association « Festival des Granges » à Laimont
- l'association « Villages, Cultures et Traditions en Pays d'Etain » à Etain

AIDE AUX ASSOCIATIONS - PROJETS CULTURELS - 1ERE REPARTITION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à attribuer des subventions aux associations culturelles pour leur fonctionnement, leur programme de diffusion ou de création et leurs manifestations artistiques d'envergure,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'accepter les répartitions budgétaires formulées dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de 429 800 €

Les crédits sont réservés sur la ligne budgétaire 6574 311 F630 (aide aux associations)

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les conventions correspondantes.

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/03/06 - Subventions Fonct Assoc Culturelles

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Bar le Duc	
(ACF00906) 2008 - ACB - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Diffusion Culturelle	87 000.00 €
	87 000.00 €
(ACF00914) 2008 - BAR LE DUC ANIMATIONS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Festival RenaissanceS	46 000.00 €
	46 000.00 €
(ACF00903) 2008 - COMPAGNIE N.T.B. - Fonct Assoc Cultu	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Création de "Cinna" de Corneilles	14 000.00 €
	14 000.00 €
Bouchon sur Saulx (Le)	
(ACF00907) 2008 - CAMEL MUSIC - Fonct Assoc Cultu	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Création et diffusion théâtrale	20 000.00 €
	20 000.00 €
Commercy	
(ACF00902) 2008 - LES PIETONS DE LA PLACE DES FETES - Fonct Assoc Cultu	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Création et diffusion culturelle	10 000.00 €
	10 000.00 €
(ACF00908) 2008 - OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION - OMA - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Programme de diffusion culturelle	5 000.00 €
	5 000.00 €
Etain	
(ACF00913) 2008 - VILLAGES CULTURES ET TRADITION EN PAYS D'ETAIN - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Festival "Les Poupées d'Or du Folklore"	5 000.00 €
	5 000.00 €
Fresnes au Mont	
(ACF00911) 2008 - VENT DES FORETS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Programmation artistique du Vent des Forêts	45 000.00 €
	45 000.00 €
Lachaussée	
(ACF00904) 2008 - THEATRE TANGENTE VARDAR - Fonct Assoc Cultu	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Compagnie théâtrale : création de "Albert Einstein et le secret de Stradivari"	15 000.00 €
Diffusion culturelle	39 000.00 €
	54 000.00 €

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/03/06 - Subventions Fonct Assoc Culturelles

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Laimont	
(ACF00915) 2008 - FESTIVAL DES GRANGES - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Festival des Granges	20 000.00 €
	20 000.00 €
Marville	
(ACF00905) 2008 - EMOLAC - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : 3ème Edition du Festival "Arts et Renaissance"	5 800.00 €
	5 800.00 €
Mauvages	
(ACF00901) 2008 - LA CHOSE PUBLIQUE - Fonct Assoc Cultur	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Actions culturelles	18 000.00 €
	18 000.00 €
Vaucouleurs	
(ACF00912) 2008 - OTSI de VAUCOULEURS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Festival du Cirque	6 000.00 €
	6 000.00 €
Verdun	
(ACF00916) 2008 - COMPAGNIE DES TREVIRES - Fonct Assoc Cultu	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Diffusion Culturelle et ateliers théâtre	16 000.00 €
"Une saison - Un territoire : Le MALI"	3 000.00 €
	19 000.00 €
(ACF00909) 2008 - TRANSVERSALES - Fonct Asso Cul	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Diffusion Culturelle (théâtre, musique, cirque)	75 000.00 €
	75 000.00 €
TOTAL :	429 800.00 €

PATRIMOINE NON PROTEGE - AIDE A LA SAUVEGARDE DES EDIFICES CULTUELS : 1ERE PROGRAMMATION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à proposer une première programmation de subventions au titre de l'aide réservée à la sauvegarde des Edifices Culturels Non Protégés,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer les aides financières selon le tableau annexé pour un montant total de 55 916,88 € soit :

- 6 541,20 € sur l'AP 279
- 49 375,68 € sur l'AP 333

ETAT DE SYNTHESE

Patrimoine Non Protégé - Aide à la sauvegarde des Eglises

BENEFICIAIRE	Imputation budgétaire :20414 312 F230				
	OPERATION		Dépense subventionnable	Taux de participation CG	Subventions C.G.
	NATURE	LOCALISATION			
BEAUSITE Mairie	Eglise de SERAUCOURT: Réfection de la toiture de l'église	Beausite	17 187,00 €	30,00%	5 156,10 €
BEAUSITE Mairie	Eglise de DEUXNOUDS DT BEAUZEE : Restauration de vitraux	Deuxnouds devant Beauzée	10 734,00 €	30,00%	3 220,20 €
BELLERAY Mairie	Réfection de couverture et zinguerie à l'église	Belleray	27 622,92 €	30,00%	8 286,88 €
CLERMONT EN ARGONNE Mairie	Eglise d'AUZEVILLE: restauration et protection des vitraux	Clermont en Argonne	7 128,68 €	30,00%	2 138,60 €
EPINONVILLE Mairie	Réfection de la toiture de l'église	Epinonville	10 885,41 €	30,00%	3 265,62 €
GIVRAUVAL Mairie	Réactualisation du beffroi de l'église	Givrauval	9 783,00 €	30,00%	2 934,90 €
HARVILLE Mairie	Réparation de la toiture de l'église	Harville	23 216,00 €	30,00%	6 964,80 €
JAMETZ Mairie	Rénovation des murs latéraux du porche de l'église (rejointement)	Jametz	3 927,47 €	30,00%	1 178,24 €
JONVILLE EN WOEVRE Mairie	Travaux de ravalement de la façade de l'église	Jonville en Woëvre	6 060,67 €	30,00%	1 818,20 €
LES MONTHAIRONS Mairie	Réfection de la toiture de la sacristie de l'église.	Monthairons (Les)	22 990,21 €	30,00%	6 897,06 €
MAIZEY Mairie	Travaux de toiture sur chœur et sacristie	Maizey	2 993,66 €	30,00%	898,10 €
MAULAN Mairie	Protection de 4 vitraux par la pose de châssis grillagés TR.2	Maulan	1 728,00 €	30,00%	518,40 €
MENAU COURT Mairie	Réfection de la toiture de l'église	Menaucourt	8 911,42 €	30,00%	2 673,43 €

ETAT DE SYNTHESE

Patrimoine Non Protégé - Aide à la sauvegarde des Eglises

NUBECOURT Mairie	Eglise de FLEURY/AIRE: travaux complémentaires à la restauration du beffroi	Fleury sur Aire	4 175,00 €	30,00%	1 252,50 €
REGNEVILLE SUR MEUSE Mairie	Reprise sur toiture église couverture et divers zinguerie	Regnéville sur Meuse	12 848,65 €	30,00%	3 854,60 €
REMENNECOURT Mairie	Travaux de remise en état de la toiture de l'église.	Remennecourt	11 580,50 €	30,00%	3 474,15 €
SOMMEILLES Mairie	Réfection de la toiture de la sacristie de l'église	Sommeilles	4 617,00 €	30,00%	1 385,10 €
		TOTAL :	186 389,59 €		55 916,88 €

AIDES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES – 90EME ANNIVERSAIRE DE L'ARRIVEE DES AMERICAINS

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à répartir des subventions de fonctionnement 2008 à des associations culturelles dans le cadre du 90^{ème} anniversaire de l'arrivée des Américains,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer les subventions suivantes pour un montant de **599 350 €** :

* Subvention de fonctionnement aux Associations culturelles :	466 150 €
* Subvention de fonctionnement aux Associations liées au 90 ^e Anniversaire :	80 000 €
* Subvention de fonctionnement aux Associations du réseau mémoire :	3 200 €
* Subvention de fonctionnement à l'Association 14/18 Meuse :	50 000 €

- Autorise M. le Président à signer les conventions correspondantes.

AIDE & APPUI AUX COLLECTIVITES

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – PRE-PROGRAMMATION ET PROGRAMMATION 2006-2007 ET 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la pré-programmation et la programmation d'opérations dans le cadre de la politique de développement territorial, du Fonds Grands Travaux et de logements communaux et/ou intercommunaux,

Après en avoir délibéré,

- Décide de se prononcer favorablement sur la pré-programmation et la programmation d'opérations au titre de 2006, 2007 et 2008 présentées par les structures intercommunales suivantes :

- La Communauté de Communes Entre Aire et Meuse
- La Communauté de Communes de Bar le Duc
- La Communauté de Communes du Centre Argonne
- La Communauté de Communes du Centre Ornain
- La Communauté de Communes du Pays de Commercy
- La Communauté de Communes du Pays d'Etain
- La Communauté de Communes du Canton de Fresnes en Woëvre
- La Communauté de Communes de la Haute Saulx
- La Communauté de Communes Meuse Voie Sacrée
- La Communauté de Communes du Pays de Montmédy
- La Communauté de Communes de la Petite Woëvre
- La Communauté de Communes du Pays de Revigny
- La Communauté de Communes du Sammiellois
- La Communauté de Communes du Pays de Spincourt
- La Communauté de Communes du Pays de Stenay
- La Communauté de Communes de Triaucourt Vaubecourt
- La Communauté de Communes du Val des Couleurs
- La Communauté de Communes du Val d'Ornois
- La Communauté de Communes du Pays de Vigneulles les Hattonchatel
- La Communauté de Communes du Canton de Void

et

- L'EPCI du Bassin de Landres
- La Commune de Sivry la Perche
- La Ville de Bar le Duc
- La Ville de Commercy

ainsi que sur les opérations financées sur le Fonds Grands Travaux, au titre de 2006, 2007 et 2008, et présentées dans le tableau ci-joint.

- Accepte :

- le changement de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la voie verte à Etain (1^{ère} tranche) au profit de la Commune d'Etain en lieu et place de la Communauté de Communes du Pays d'Etain,
- la prise en considération, à compter du 1^{er} juillet 2006, des factures relatives à la 2^{ème} tranche du Centre Technique Municipal de Commercy, présenté dans le contrat de ville 2007,
- s'agissant de la construction d'un magasin d'alimentation boucherie-charcuterie à Doulcon, le déplafonnement de la dépense subventionnable, le dossier déposé dès 2007 était en attente des accords des autres financeurs.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE AIRE ET MEUSE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 06/03/2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Réalisation d'un espace vert et de loisirs à Lignièrès sur Aire	Commune	11 084,49	11 084,49	1 108,45 (2006)	10,00%		0,00%		0,00%	10,00%	X CP 29/03/07	X						
Eradication d'une ruine privée à Neuville en Verdunois (M. Jean Pierre BIOT)	Privé	10 935,08 TTC	3 800,00 TTC	1 900,00 (2006)	50,00%		0,00%		0,00%	50,00%	X CP 29/11/07	X						
		22 019,57	14 884,49	3 008,45		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	3 008,45	0,00	0,00
2007 :	0,00	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	7,93%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BAR-LE-DUC
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 06 MARS 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Aménagement du Chemin du Naveton à BAR-LE-DUC	Commune	117 512,00	117 512,00	35 253,60 (2006)	30,00%					30,00%	X 20/09/2007	X						
Ravalement de la façade de la poste de ROBERT-ESPAGNE	Commune	3 474,60	3 474,60	1 042,38 (2006)	30,00%					30,00%	X 20/09/2007	X						
Réhabilitation du logement de la poste à FAINS-VEEL	Commune	41 672,50 TTC	38 100,00 TTC					9 525,00 (2007)	25,00%	25,00%	X 20/09/2007	X						
		162 659,10	159 086,60	36 295,98									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	36 295,98	0,00	0,00
2007 :	0,00	0,00	9 525,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	99,52%
enveloppe 2007	62,42%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 06 MARS 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Aménagement paysager de la Côte de la Mairie à Clermont-en-Argonne	commune	20 020,00	15 000,00	3 000,00 (2006)	20%					20,00%	X 29/11/2007	X				12 012,00 DGE 07 (sollicité)		
Rénovation de la toiture de la maison Argonnaise à Clermont-en-Argonne	commune	10 849,28	10 849,28	3 254,78 (2006)	30%					30,00%	X 29/11/2007	X						
Rénovation de logements communaux à Clermont en Argonne (rue Malraux)	commune	26 378,33 TTC	26 378,33 TTC	6 594,58 (2006)	25%					25,00%	X 29/11/2007	X						
Rénovation de la salle St Michel à Clermont-en-Argonne	commune	31 416,77	15 000,00	3 000,00 (2006)	20%					20,00%	X 29/11/2007	X						
Programme 2006 de ravalement de façades privées	codecom pour le compte de particuliers	47 200,00 TTC	47 200,00 TTC	5 900,00 (2006)	12,5%					12,50%	X 29/11/2007	X						
		135 864,38	114 427,61	21 749,36				0,00										
			dont 2006 :	21 749,36		0,00		0,00										
			2007 :	0,00		0,00		0,00										
			2008 :	0,00		0,00		0,00										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	0,00%
enveloppe 2008	0,00%

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ORNAIN
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 06 MARS 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Création de la maison du patrimoine linéen	Commune de Ligny-en-Barrois	122 042,50	15 000,00	4 500,00 (2007)	30,00%					30,00%	X				61 021.00 sollicité		32 113.00 26.3 % sollicité	
Restauration de 4 fontaines à Salmagne (2ème tranche)	Commune	27 276,70	27 177,70	8 153,31 (2007)	30,00%					30,00%		X				sollicité		
TOTAL CP		149 319,20	42 177,70	12 653,31									0,00	0,00	61 021.00	0,00	32 113,00	0,00

dont 2006 :	0,00	0,00	0,00
2007 :	12 653,31	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	38,89%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COMMERCY
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 06 MARS 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Aménagement de la Maison des services au Château de Commercy (2ème tranche)	Codecom	214 330,00	214 330,00	67 219,34 (2007)	31,36%					31,36%		X				45 000,00 FNADT		
TOTAL CP		214 330,00	214 330,00	67 219,34									0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00

dont 2006 :	0,00	0,00	0,00
2007 :	67 219,34	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	99,99%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ETAIN
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 06/03/2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Aménagement de la place à Herméville en Woëvre	Commune	146 705,00	20 000,00	6 000,00 (2007)	30,00%					30,00%	X 20/09/07	X		6 700,00 (2008)		28 000,00		
Programme de façades professionnelles	Codecom pour le compte de professionnels	15 200,00	15 200,00	1 900,00 (2007)	12,50%					12,50%	X 28/06/07	X						
Aménagements paysagers à Braquis	Commune	3 202,14	3 202,14	960,64 (2007)	30,00%					30,00%	X							
Aménagement de la voie verte à Etain (1ère tranche)	Codecom Commune **	91 216,50	10 400,00	3 120,00 (2006)	30,00%					30,00%	X 21/09/06	X 26/04/07		7 620,00		32 000,00 DGE06		14 000,00
Aménagement aire de jeux à Etain lotissement du Moulin	Commune	13 264,76	13 264,76	3 979,43 (2007)	30,00%					30,00%	X							
Rénovation fontaines à Etain	Commune	15 305,89	15 305,89	4 591,77 (2007)	30,00%					30,00%	X							
Réhabilitation d'un logement communal à Etain	Commune	11 697,51 TTC	11 697,51 TTC	2 924,37 (2007)	25,00%			2 924,37 (2008)	25,00%	50,00%	X							
Ravalement façade communale de Mogeville	Commune	4 815,00	4 815,00	1 203,75 (2007)	25,00%					25,00%	X							
Rehabilitation d'un logement communal à Moulainville 7 rue Basse	Commune	119 066,00 TTC	38 100,00 TTC	9 525,00 (2007)	25,00%			9 525,00 (2008)	25,00%	50,00%	X							
		420 472,80	131 985,30	34 204,96		0,00		12 449,37					0,00	14 320,00	0,00	60 000,00	0,00	14 000,00
			dont 2006 :	3 120,00		0,00		0,00										
			2007 :	31 084,96		0,00		0,00										
			2008 :	0,00		0,00		12 449,37										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	71,59%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

** Changement de maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE FRESNES EN WOËVRE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 06/03/2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Programme de ravalement de façades privées (2ème tranche)	Codecom pour le compte de particuliers	25 620,00 TTC	25 620,00 TTC	3 202,50 (2006)	12,50%		0,00%		0,00%	12,50%	X CP 29/11/07	X						
MENGIN Robert 6 place Clémenceau à Fresnes en Woèvre : pompe à chaleur	Privé	11 340,13 TTC	11 340,13 TTC	800,00 (2007)	7,05%		0,00%		0,00%	7,05%		X						
AMBROISE Pierre 1 rue J. Bernier à Bonzée : pompe à chaleur	Privé	6 730,78 TTC	6 730,78 TTC	800,00 (2007)	11,89%		0,00%		0,00%	11,89%		X						
SECRET Eric 11 Grand'Rue à Thillot : chaudière bois	Privé	16 212,92 TTC	16 212,92 TTC	800,00 (2007)	4,93%		0,00%		0,00%	4,93%		X						
LEMOINE Marc 7 rue des Rocamboles à Fresnes en Woèvre : pompe à chaleur	Privé	22 740,52 TTC	22 740,52 TTC	800,00 (2007)	3,52%		0,00%		0,00%	3,52%	X							
DEBES Claude 13 bis avenue du Gal Boichut à Verdun : pompe à chaleur à Riaville	Privé	22 197,76 TTC	22 197,76 TTC	800,00 (2007)	3,60%		0,00%		0,00%	3,60%	X							
BERARD Eric 3 rue Haute à Herbeville : pompe à chaleur	Privé	11 949,99 TTC	11 949,99 TTC	800,00 (2007)	6,69%		0,00%		0,00%	6,69%	X							
		116 792,10	116 792,10	8 002,50		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	3 202,50	0,00	0,00
2007 :	4 800,00	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	99,59%
enveloppe 2007	7,52%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SAULX
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 06 MARS 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Eradication d'une ruine à Biencourt-sur-Orge	Commune	6 318,05	3 800,00	1 900,00 (2006)	50,00%					50,00%	X 29/11/2007	X						
Aménagement d'une aire de jeux à Brauvilliers	Commune	3 431,30	3 431,30	1 029,39 (2006)	30,00%					30,00%	X 29/11/2007	X						
TOTAL CP		9 749,35	7 231,30	2 929,39									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<i>dont 2006 :</i>	2 929,39	0,00	0,00
<i>2007 :</i>	0,00	0,00	0,00
<i>2008 :</i>	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	93,28%
enveloppe 2007	0,00%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE VOIE SACREE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 06/03/2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Ravalement des façades de la boulangerie des Monthairons	Codecom	7 902,67	7 600,00	1 900,00 (2006)	25,00%		0,00%		0,00%	25,00%	X CP 25/10/07	X						
Réhabilitation du presbytère de Senoncourt Les Maujouy	Commune	101 406,00 TTC	12 960,36 TTC	3 240,09 (2006)	25,00%		0,00%	9 525,00 (2007)	25,00%	50,00%	X CP 29/11/07	X						
			25 139,64 TTC ----- 38 100,00	6 284,91 (2007)	25,00%		0,00%				X CP 29/11/07	X						
Restauration du lavoir communal de Saint-André en Barrois	Commune	23 319,45	23 319,45	6 995,84 (2007)	30,00%		0,00%		0,00%	30,00%		X				8 817,00 DGE 2007		
TOTAL:		132 628,12	69 019,45	18 420,84		0,00		9 525,00					0,00	0,00	0,00	8 817,00	0,00	0,00

dont 2006 :	5 140,09	0,00	0,00
2007 :	13 280,75	0,00	9 525,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	30,05%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTMEDY
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 06/03/2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Programme de ravalement de façades privées	Codecom pour le compte des particuliers	73 200,00 TTC	73 200,00 TTC	9 150,00 (2007)	12,50%		0,00%		0,00%	12,50%		X						9 150,00 Codecom
Réhabilitation du logement communal de la rue de "La pièce Madame" à Montmédy	Commune	66 465,00 TTC	38 100,00 TTC	5 715,00 (2006)	15,00%		0,00%	9 525,00 (2007)	25,00%	40,00%	X CP 25/10/07	X						3 810,00 Codecom
Transformation d'un bâtiment communal en logement locatif à Breux	Commune	60 482,00 TTC	38 100,00 TTC	5 715,00 (2006)	15,00%		0,00%	9 525,00 (2007)	25,00%	40,00%	X CP 28/06/07	X						3 810,00 Codecom
Restructuration de l'ancienne école de Villecloye en logement locatif	Commune	57 305,67	38 100,00	5 715,00 (2006)	15,00%		0,00%	9 525,00 (2007)	25,00%	40,00%	X CP 25/10/07	X						3 810,00 Codecom
		257 452,67	187 500,00	26 295,00		0,00		28 575,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 580,00

dont 2006 :	17 145,00	0,00	0,00
2007 :	9 150,00	0,00	28 575,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	34,65%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTMEDY
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 06/03/2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Programme de ravalement de façades privées	Codecom pour le compte des particuliers	73 200,00 TTC	73 200,00 TTC	9 150,00 (2007)	12,50%		0,00%		0,00%	12,50%		X						9 150,00 Codecom
Réhabilitation du logement communal de la rue de "La pièce Madame" à Montmédy	Commune	66 465,00 TTC	38 100,00 TTC	5 715,00 (2006)	15,00%		0,00%	9 525,00 (2007)	25,00%	40,00%	X CP 25/10/07	X						3 810,00 Codecom
Transformation d'un bâtiment communal en logement locatif à Breux	Commune	60 482,00 TTC	38 100,00 TTC	5 715,00 (2006)	15,00%		0,00%	9 525,00 (2007)	25,00%	40,00%	X CP 28/06/07	X						3 810,00 Codecom
Restructuration de l'ancienne école de Villecloye en logement locatif	Commune	57 305,67	38 100,00	5 715,00 (2006)	15,00%		0,00%	9 525,00 (2007)	25,00%	40,00%	X CP 25/10/07	X						3 810,00 Codecom
		257 452,67	187 500,00	26 295,00		0,00		28 575,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 580,00

dont 2006 :	17 145,00	0,00	0,00
2007 :	9 150,00	0,00	28 575,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	34,65%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 06 MARS 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Aménagement de la place de Mognéville	Commune	3 692,56	3 692,56	1 107,76 (2007)	30,00%					30,00%		X						
Illumination de l'église St Rémi à Nettancourt	Commune	1 520,50	1 520,50	456,15 (2007)	30,00%					30,00%	X							
Mise en place d'une Signalisation d'Information Locale (SIL)	Codecom	124 877,60	15 244,90	7 622,45 (2006)	50,00%					50,00%	X 08/02/2007	X		18 134,49 14.50 % (SVD)	4 573.47 3.70 % Leader +			
		130 090,66	20 457,96	9 186,36									0,00	18 134,49	4 573.47	0,00	0,00	0,00
			dont 2006 :	7 622,45		0,00		0,00										
			2007 :	1 563,91		0,00		0,00										
			2008 :	0,00		0,00		0,00										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	4,74%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAMMIELLOIS
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 06/03/2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Valorisation paysagère globale de la commune de Sampigny (2ème tranche)	Commune	6 972,51	6 972,51	2 091,75 (2008)	30,00%					30,00%	X							
Programme de ravalement de façades privées	Codecom pour le compte des particuliers	146 400,00 TTC	146 400,00 TTC	18 300,00 (2008)	12,50%					12,50%	X							
		153 372,51	153 372,51	20 391,75		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	0,00	0,00	0,00
2007 :	0,00	0,00	0,00
2008 :	20 391,75	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	100,00%
enveloppe 2008	33,29%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SPINCOURT
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 06/03/2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Ravalement d'une façade communale à Loison	Commune	10 789,00	7 600,00	1 900,00 (2007)	25,00%		0,00%		0,00%	25,00%	X CP 29/11/07	X						
		10 789,00	7 600,00	1 900,00		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	0,00	0,00	0,00
2007 :	1 900,00	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	6,05%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 06/03/2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Réhabilitation du logement communal sis 9 rue du Trou des Hocquettes à Cesse	Commune	10 279,03	9 743,15 HT 10 279,03 TTC	2 435,79 (2006)	25,00%		0,00%	2 569,76 (2006)	25,00%	50,00%	X CP 21/09/06 X CP 21/09/06	X X						
Réhabilitation du lavoir de Moulins Saint Hubert	Commune	21 118,06	10 000,00 HT	2 000,00 (2007)	20,00%					20,00%	X CP 29/11/07	X						
		31 397,09	30 022,18	4 435,79		0,00		2 569,76					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	2 435,79	0,00	2 569,76
2007 :	2 000,00	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	92,33%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TRIAUCOURT-VAUBECOURT
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 06 MARS 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	UE	Etat	Région	Autres
Restauration d'une chapelle funéraire dans le cimetière de Chaumont-sur-Aire	Commune	16 509,00	16 509,00	4 127,25 (2007)	25%					25,00%	X							souscription Fondation du Patrimoine lancée
		16 509,00	16 509,00	4 127,25														

dont 2006 :	0,00	0,00	0,00
2007 :	4 127,25	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	98,27%
enveloppe 2007	7,72%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DES COULEURS
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 06 MARS 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Restauration du lavoir communal à Sauvigny	Commune	96 776,80	96 776,80	19 355,36 (2007)	20,00%					20,00%	X						sollicitée	
Rénovation et remise en eau de la fontaine - Aménagement des abords à Chalaines	Commune	17 815,80	17 815,80	3 563,16 (2007)	20,00%					20,00%	X						sollicitée	
Ravalement de façades privées	Codecom pour les particuliers	84 184,00 TTC	84 184,00 TTC	18 940,50 (2006)	22,50%					22,50%	X 25/10/2007	X						
Eradication d'une ruine privée route de Tusey à Vaucouleurs (Association Cultuelle Israélite)	Privé	8 372,00 TTC	3 800,00 TTC	1 900,00 (2007)	50,00%					50,00%	X							
Ravalement d'une façade communale à la mairie d'Ugny-sur-Meuse	Commune	8 602,00	7 600,00	3 040,00 (2007)	40,00%					40,00%	X							
Eradication d'une ruine privée M. CHIQUET Damien à Taillancourt	Privé	1 500,00 TTC	1 500,00 TTC	750,00 (2007)	50,00%					50,00%		X						
Aménagements paysagers des abords du cimetière de Sepvigny	Commune	1 890,00	1 890,00	378,00 (2007)	20,00%					20,00%		X						
TOTAL CP		219 140,60	213 566,60	47 927,02		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	18 940,50	0,00	0,00
2007 :	28 986,52	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	99,70%
enveloppe 2007	67,09%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNOIS
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 06 MARS 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs				
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Ravalement d'une façade communale à Vouthon-Haut (maison forestière)	Commune	15 140,98	8 000,00	2 000,00 (2006)	25,00%					25,00%	X 08/02/2007	X	2 000,00					
TOTAL CP		15 140,98	8 000,00	2 000,00		0,00		0,00					2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			dont 2006 :	2 000,00		0,00		0,00										
			2007 :	0,00		0,00		0,00										
			2008 :	0,00		0,00		0,00										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	2,87%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIGNEULLES LES HATTONCHATEL
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 06/03/2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Equipement pour le service de restauration scolaire	Codecom	2 338,00	2 338,00	1 169,00 (2007)	50,00%		0,00%		0,00%	50,00%	X							
Création d'une salle d'accueil pour la garderie de Vigneulles les Hattonchatel	Commune	14 789,19	10 000,00	5 000,00 (2007)	50,00%		0,00%		0,00%	50,00%		X						
Création d'une salle d'accueil pour la garderie de Lachaussée	Commune	6 940,08	5 832,86	2 916,43 (2006)	50,00%		0,00%		0,00%	50,00%	x 29/11/2007	X						
			1 107,22	553,61 (2007)	50,00%		0,00%		0,00%		x 29/11/2007	X						
		24 067,27	19 278,08	9 639,04		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	2 916,43	0,00	0,00
2007 :	6 722,61	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	14,35%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE VOID
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 06 MARS 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Réhabilitation de deux logements communaux à Pagny sur Meuse	Commune	374 220,00	76 200,00					19 050,00 (2006)	25,00%	25,00%	X 30/11/06	X						
Rénovation de deux logements communaux Mairie de Ménil-la-Horgne	Commune	259 057,23 TTC	76 200,00 TTC					19 050,00 (2008)	25,00%	25,00%	X							
Total CP		633 277,23	152 400,00	0,00		0,00		38 100,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	0,00	0,00	19 050,00
2007 :	0,00	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	19 050,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	15,58%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

EPCI du BASSIN DE LANDRES
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 06/03/2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Programme de ravalement de façades privées	EPCI pour le compte de particuliers	43 920,00 TTC	43 920,00 TTC	5 490,00 (2007)	12,50%		0,00%		0,00%	12,50%		X						
		43 920,00	43 920,00	5 490,00		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			dont 2006 :	0,00		0,00		0,00										
			2007 :	5 490,00		0,00		0,00										
			2008 :	0,00		0,00		0,00										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	35,15%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2007-2008
FONDS DEPARTEMENTAL LOGEMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX
CP du 06/03/2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Rénovation d'un logement communal à Sivry la Perche	Commune	73 174,80 TTC	38 100,00 TTC		0,00%		0,00%	9 525,00 (2007)	25,00%	25,00%	x CP du 25/10/07	x						
		73 174,80	38 100,00	0,00		0,00		9 525,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			dont 2006 :	0,00		0,00		0,00										
			2007 :	0,00		0,00		9 525,00										
			2008 :	0,00		0,00		0,00										

VILLE DE BAR-LE-DUC
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 06 MARS 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Mise en lumière de l'église Notre Dame	Ville de Bar-le-Duc	184 760,00	184 760,00	36 950,00 (2006)	20,00%					20,00%	X 11/05/2006	X					110 850,00	
Requalification des aires de stationnement du Pâquis et des Grangettes	Ville de Bar-le-Duc	148 600,00	148 600,00	74 300,00 (2007)	50,00%					50,00%	X		44 580,00 30 % Sollicité					
TOTAL CP		333 360,00	333 360,00	111 250,00		0,00		0,00					44 580,00	0,00	0,00	0,00	110 850,00	0,00

dont 2006 :	36 950,00	0,00	0,00
2007 :	74 300,00	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	38,41%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

VILLE DE COMMERCY
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 06 MARS 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Travaux Centre Technique Municipal (1ère tranche/2ème phase)	Ville	104 028,00	104 028,00	64 000,00 (2006)	61,52%					61,52%	X 13/07/06	X						
Travaux Centre Technique Municipal (2ème tranche)	Ville	167 280,29	167 280,29	112 254,00 (2007)**	67,11%					67,11%		X				20 000,00 DGE 2007		
TOTAL CP		271 308,29	271 308,29	176 254,00		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00

dont 2006 :	64 000,00	0,00	0,00
2007 :	112 254,00	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

** Compte tenu que les travaux ont démarré lors de l'année 2006, je vous demande à titre exceptionnel de bien vouloir accepter le paiement des factures à compter du 1er Juillet 2006

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	100,00%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

CONSTITUTION DE COMMISSIONS COMMUNALES D'AMENAGEMENT FONCIER EN LIEN AVEC LA REALISATION DE GRANDS OUVRAGES PUBLICS

La Commission Permanente,

Vu la délibération de la l'Assemblée Départementale en date du 30 mars 2006 donnant délégation à la Commission Permanente du Conseil Général notamment pour l'institution des Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier,

Vu le rapport soumis à son examen, concernant l'institution de Commissions Communales d'Aménagement Foncier dans les communes concernées par le projet d'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 135 entre Longeville en Barrois et Ligny en Barrois,

Vu le titre II du livre 1^{er} du Code Rural,

Vu l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier de la Meuse du 17 janvier 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide l'institution de Commission Communale d'Aménagement Foncier dans les communes de TANNOIS, SILMONT, GUERPONT, TRONVILLE EN BARROIS, NANCOIS SUR ORNAIN, VELAINES et LIGNY EN BARROIS, touchées par le projet d'aménagement à 2 X 2 voies de la RN 135 entre LONGEVILLE EN BARROIS et LIGNY EN BARROIS.

AVENANT AU MARCHE PUBLIC DE REMEMBREMENT DE MONTBLAINVILLE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif à l'aménagement foncier de Montblainville,

Après en avoir délibéré,

- Accepte l'augmentation de 10 825,34 € HT du marché public de remembrement de MONTBLAINVILLE, soit 13,90 % de hausse par rapport au montant initial du marché,
- Accepte de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 31 Mars 2008,
- Autorise le président à signer l'avenant n° 3 correspondant,
- Décide de réserver une AP complémentaire de 6 000 € au titre du budget "aménagement foncier" 2008,
- Arrête le montant de la participation de la commune de MONTBLAINVILLE à 5 876,68 €.

FRAIS DE PORTAGE DES TERRAINS MILITAIRES DE LA CHAUME - ANNEE 2007

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif aux frais de portage foncier liés à l'extension des terrains de la CHAUME,

Après en avoir délibéré,

Décide de verser à la SAFER Lorraine la somme de 9 238 € correspondant au frais de portage de stock foncier des terrains militaires de la Chaume à VERDUN pour l'année 2007.

COMMUNICATION

ASSOCIATION CLE DE SOL – PROGRAMMATION DE DEUX EVENEMENTS CULTURELS – PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder une participation financière à l'Association Clé de Sol afin d'organiser deux événements culturels avec l'Ensemble « Chœur-Ballet-Orchestre des Marins de la Flotte Russe » le 28 mars 2008 et le « Grand Ballet de Mexico » le 29 novembre 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention d'un montant de 1 500€ à l'Association Clé de Sol.

ASSOCIATION DE LOISIRS DE WATRONVILLE - ORGANISATION DE LA 14EME RONDE DES VERGERS - PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder une aide financière à l'Association de Loisirs de Watronville afin d'organiser la 14^{ème} Ronde des Vergers qui se déroulera le 20 Avril 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association de Loisirs de Watronville.

MAIRIE DE BRAS-SUR-MEUSE - LABYRINTHE DE MAÏS LA CLE DES CHAMPS - PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder une aide financière à la Commune de BRAS SUR MEUSE afin d'organiser l'édition 2008 du labyrinthe de maïs,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une subvention d'un montant de 2 000 € à la Commune de BRAS-SUR-MEUSE.

CONSERVATION DES MUSEES

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CITE DES LEUQUES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accepter l'attribution d'une subvention afin de soutenir les animations culturelles de l'association de la Cité des Leuques en charge de la valorisation du site de Nasium,

Après en avoir délibéré,

- Décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 39 000 € à l'association de la Cité des Leuques,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention jointe en annexe.

CONVENTION

ENTRE :

Le Conseil Général de la Meuse, sis Place Pierre-François Gossin (55000) Bar-le-Duc, représenté par son Président en exercice, agissant en application de la Commission Permanente en date du 06 mars 2008

ET :

L'Association La Cité des Leuques, sise 35 Grande rue 55500 Saint-Amand-sur-Ornain, représentée par son Président, M. Pierre LEGEAY,

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 :

Le Conseil Général de la Meuse versera à l'Association La Cité des Leuques, une subvention d'un montant de 39 000 € (trente neuf mille euros) pour la promotion et l'animation du site archéologique de Nasium, se répartissant comme suit : 24 000 € au titre du spectacle-événementiel NASIUM 2008, sur la base du budget prévisionnel global de 74 000 €, inséré en annexe ; et 15 000 € au titre des animations pédagogiques/fonctionnement annuel de l'association, sur la base du budget prévisionnel global de 25 000 €, inséré en annexe.

ARTICLE 2 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La participation du Conseil Général fera l'objet des versements suivants :

- Spectacle-événementiel NASIUM 2008 (24 000 €)
 - 80% à la signature de la convention
 - 20% sur présentation du bilan final et des justificatifs financiers
- Fonctionnement 2008 de l'association (15 000 €)
 - 50% à la signature de la convention
 - 50% au 15 septembre 2008

ARTICLE 3 :

L'Association La Cité des Leuques s'engage à fournir un rapport d'activité avant la fin du 1^{er} trimestre 2009.

ARTICLE 4 : RESPECT DES ENGAGEMENTS

Au cas où le bénéficiaire ne respecterait pas ses engagements, le Conseil Général pourra demander le remboursement total ou partiel des aides financières attribuées.

De plus l'Association s'engage à mentionner la participation départementale et la provenance des financements à l'occasion de toute action de communication sur l'opération ou lors de manifestations officielles.

La présente convention est rédigée en deux exemplaires, dont un est remis à chaque partie.

Fait à Bar-le-Duc, le

Pour l'Association
La Cité des Leuques

Le Président,

Pour le Conseil Général
de la Meuse

Le Président,

**Demande de subvention pour l'association « La Cité des Leuques »,
afin de mettre en valeur et promouvoir le site archéologique de Nasium**

Fiche analytique des projets 2008

Animations pédagogiques	
Animations et Ateliers scolaires	
Ateliers scolaires (poterie et mosaïque ; achat de matériel)	1 500,00 €
Animations du groupe de reconstitution	
XXIIe légion romaine (achat de matériel, frais de transport, nourriture)	6 000,00 €
Aménagement et construction d'échoppes et d'ateliers antiques	6 000,00 €
Communication et sensibilisation à l'archéologie	
Médiathèque (achat d'ouvrages)	1 500,00 €
Conférences thématiques	1 000,00 €
Communication	2 000,00 €
Visites guidées pour le grand public	
Aménagements et signalétique du site	2 000,00 €
Fonctionnement	
Frais de fonctionnement	5 000,00 €
TOTAL	25 000,00 €

Participation du Conseil Général :	15 000,00 €	(60 %)
Participation de la Région :	5 000,00 €	(20 %)
Participation des Communautés de communes	2 500,00 €	(10 %)
Concours privés (mécénat, autofinancement) :	2 500,00 €	(10 %)

Spectacle de reconstitution de plein air : évènementiel NASIUM 2008	
Animations des troupes de reconstitution nationales	
Prestation des troupes de reconstitution nationales d'époque gauloise et romaine (environ 200 figurants)	32 878,00 €
Logistique	
Location terrain	600,00 €
Sono, éclairage du terrain	240,00 €
Décoration, aménagement	2 000,00 €
Costumes	1 005,00 €
Location chapiteau, tables et chaises	500,00 €
Sanitaires de chantier	1 199,00 €
Douches de chantier	1 363,00 €
Frais de repas (participants/organisateurs)	12 240,00 €
Gardiennage, sécurité	1 013,00 €
Frais déplacement pour logistique	2 000,00 €
Communication	
Affiches, encarts, journaux	12 667,00 €
Frais administratifs	
Frais secrétariat	2 000,00 €
Assurances	495,00 €
Facture EDF	500,00 €
Facture SACEM	3 300,00 €
TOTAL	74 000,00 €

Participation du Conseil Général :	24 000,00 €	(32 %)
Participation de l'Europe :	30 000,00 €	(41 %)
Participation de la Région :	12 600,00 €	(17 %)
Concours privés (mécénat, autofinancement) :	7 400,00 €	(10 %)

**Tableau récapitulatif
des justificatifs d'utilisation des crédits de subvention 2007
Association « La Cité des Leuques » 55500 Saint-Amand-sur-Ornain**

Montant de la subvention accordée par le Conseil Général en 2007 : 14 450 €

Récapitulatif des Dépenses

Achat matériel groupe de reconstitution de la XXIIe légion	3 429,38 €
Aménagement d'échoppes pour artisans	1 718,75 €
Financement Stage Art du spectacle	2 068,55 €
Achat matériel pour réalisation de costumes	898,30€
Achat documentation pour la médiathèque	151,60€
Réalisation de colonnes de style antique en pierre de taille	6 000,00 €
Réalisation de dessins de reconstitution du site	1 200,00 €
TOTAL	15 466,58 €

Le dossier complet comprenant la copie des factures est disponible auprès de la Conservation Départementale des Musées (dossier reçu le 20 septembre 2007).

DEMANDE DE SUBVENTION DE POSTES POUR LE MUSEE DE STENAY

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accepter l'attribution d'une subvention de 17 500€ au Groupement Archéologique de Stenay pour la prise en charge du personnel du Musée de la Bière,

Après en avoir délibéré,

Décide de se prononcer favorablement sur l'attribution de cette subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE CROSSE POUR LA VILLE DE VERDUN

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder l'attribution d'une subvention de 20 000€ à la ville de Verdun pour l'acquisition de la crosse de l'abbé de Saint Vannes,

Après en avoir délibéré,

Décide de se prononcer favorablement sur l'attribution de cette subvention.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR INDEMNISER LES ARTISTES ET LE GUSO

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à prendre en charge la rémunération, les charges sociales et les droits à la SACEM des concerts dans les Musées de la Meuse,

Après en avoir délibéré,

Décide de prendre en charge les prestations pour un coût global de 11 300 €.

DEPENDANCE - HANDICAP

AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LE FOYER METHYS EUROPE DE LIEGE - AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL.

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à augmenter la capacité d'accueil du Foyer Occupationnel Methys Europe à Liège (Belgique),

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'avenant n° 1 à la convention collective avec le Foyer occupationnel Methys Europe à Liège (Belgique) afin de porter sa capacité de 13 à 15 places pour accueillir des adultes handicapés ressortissants meusiens.

REVALORISATION DES TARIFS HORAIRES DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE A DOMICILE.

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la revalorisation des tarifs horaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile,

Après en avoir délibéré,

Décide de se prononcer favorablement pour la revalorisation du tarif horaire mandataire sur la base de la convention collective salariés du particulier employeur à compter du 1^{er} janvier 2008 :

- Heures normales : 12,33 €,
- Heures majorées : 15,42 €.

SUBVENTION A.M.A.TRA.MI - ANNEE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer une subvention à l'Association Meusienne d'Accueil des Travailleurs Migrants (A.MA.Tra.Mi) pour financer un colloque sur le vieillissement de la population immigrée,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer à l'Association Meusienne d'Accueil des Travailleurs Migrants (A.M.A.Tra.Mi) une subvention de 3 000 €.

DGA – MISSION TIC ET PROJETS INNOVANTS

RESEAU DEPARTEMENTAL DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT DE SOLIDARITE – PLAN DE FINANCEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant le financement du réseau départemental de communications électroniques à haut débit de solidarité,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à solliciter :

- l'Europe pour un montant de 1 130 607,90 € au titre de la mesure A52 – couverture des zones d'activités et du déploiement du très haut débit et pour un montant de 1 479 322,28 € au titre de la mesure A53 – couverture des zones blanches,
- l'Etat pour un montant global de 811 870,70 €, réparti de la manière suivante : 495 300,49 € au titre de la couverture des zones blanches et pour un montant de 316 570,21 € au titre de la couverture des zones d'activités et du déploiement du très haut débit,
- le GIP Objectif Meuse pour un montant global de 849 649,79 €, réparti de la manière suivante : 487 855,23 € au titre de la couverture des zones blanches et pour un montant de 361 794,53 € au titre de la couverture des zones d'activités et du déploiement du très haut débit,

- la Région Lorraine au travers du Plan Meuse pour un montant global de 804 425,36 €, réparti de la manière suivante : 487 855,15 € au titre de la couverture des zones blanches et pour un montant de 316 570,21 € au titre de la couverture des zones d'activités et du déploiement du très haut débit.

DR-GESTION ADMINISTRATIVE

LES SOUHESMES – ACHAT D'UNE PARCELLE A SEBL EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN PARKING

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à procéder à l'achat d'une parcelle à la Société d'Equipement du Bassin Lorrain en vue de la création d'un parking au diffuseur A4-Voie Sacrée sur la zone des Souhesmes,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'acte de vente concernant l'achat de la parcelle ZD52, propriété de la Société d'Equipement du Bassin Lorrain, en vue de la création d'un parking au diffuseur A4-Voie Sacrée sur la zone des Souhesmes, pour un montant de 27 585 € TTC, auquel il convient d'ajouter les frais éventuels, ainsi que tout document s'y rapportant selon les modalités définies dans le rapport.

REMISE DE MATERIAUX DE DEBLAIS DE CHANTIER.

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature d'une convention relative à la remise de matériaux de déblais de chantier jointe au rapport avec l'Association Vélo-Rail,

Après en avoir délibéré,

Partage les conclusions du rapport et autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention susvisée et l'ensemble des pièces s'y rapportant.



**DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DIRECTION DES ROUTES
AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT DE STENAY**

Conseil Général de la Meuse Association Vélos-Rail

Convention relative à la remise de matériaux de déblais de chantier

Entre d'une part,

M. le Président du Conseil Général, agissant au nom et pour le compte du Département de la Meuse en exécution d'une délibération de la Commission Permanente du 06 mars 2008,

Et d'autre part,

Mme la Présidente de l'Association Meuse Vélos-Rail

Vu et reconnaissant l'intérêt général pour le développement du tourisme sur le secteur de la vallée de la Meuse entre Forges sur Meuse et Vilosnes de l'activité de l'Association Meuse Vélos-Rail laquelle est porteuse d'un projet touristique de Vélo-Rail entre Sivry-sur-Meuse et Cumières le Mort-Homme

Il a été convenu les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 – NATURE DE L'OPERATION :

Afin d'assurer l'épaulement des rails sur la voie SNCF CONSENVOYE-VILOSNES mis à disposition de l'Association par la SNCF, des matériaux de remblais sont nécessaires sur une section de 150 m de long et 3.00 m de large, située en face de la Ferme de Belhaine sur le territoire de DANNEVOUX..

ARTICLE 2 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

2.1 Objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions :

- le volume des matériaux déblais de chantier mis à disposition
- la mise à disposition à titre gracieux
- le chargement
- le transport
- la remise en état du site de dépôt où sont stockés les matériaux de déblais actuellement (terrain jouxtant la RD 123 – PR 9 + 700)

2.2 Conditions

Le cocontractant s'engage à exercer son activité en prenant toute garantie nécessaire au respect des règles de sécurité du travail en vigueur.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le cocontractant prémunit et apporte sans réserve sa garantie au Département de la Meuse contre tout recours exercé par les tiers à raison de la présente convention.

Le cocontractant doit fournir pour annexer à la présente convention l'autorisation de RFF de mettre en œuvre ses remblais sur leur terrain.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL

Par la présente convention le Conseil Général s'engage à aider l'Association Vélos-Rail dans ces travaux d'entretien des voies mises à disposition par RFF, par la fourniture à titre gracieux de matériaux de remblais équivalant à une subvention de 1 200 € (descriptif ci-dessous) en plus de la subvention de fonctionnement attribuée tous les ans de 200 €.

Les matériaux de remblais mis à disposition sont des matériaux issus des déblais du chantier de la première tranche de travaux sur la route départementale 123. Ces matériaux appartiennent au Conseil Général de la Meuse. La valeur estimée de ces matériaux de déblais pour mettre en remblais est de 4 € HT/M3 ce qui représente une valeur de 1 200 €HT.

ARTICLE 4 : CONDITION D'EXECUTION DU CHARGEMENT

Le chargement des matériaux de déblais ne pourra se faire que sous les conditions suivantes :

- fournir les coordonnées du prestataire que l'Association Vélos-Rail a désigné pour chargement et le transport des matériaux ; seule cette personne ou son représentant seront autorisés à les prendre
- le volume de matériaux mis à disposition de l'Association est de 300 M3 environ
- au préalable à tout chargement le Contrôleur Territorial, M. HERBINET (Tél : 06.28.92.51.64) est prévenu 7 jours avant ;
- un constat contradictoire sera dressé sur l'état du site de dépôt avec prise de photos
- le cubage sera approximativement matérialisé
- le chargement et le transport des matériaux seront à la charge et sous la responsabilité de l'Association
- à la fin des travaux, le site est remis en état et un constat contradictoire sera dressé ; l'Association contactera le Contrôleur Territorial, M. HERBINET, à ce sujet.

ARTICLE 5– DOMMAGES :

Le cocontractant est responsable de tout dommage causé par son fait, par le fait des personnes dont il doit répondre ou par des choses qu'il a sous sa garde, que le dommage soit subi par le Conseil Général de la Meuse, par des usagers de la route, par des tiers .

Tous dommages causés aux ouvrages du site et de la route départementale ou ses dépendances, devront être réparés dans les meilleurs délais par le cocontractant, sous peine de poursuites. A défaut, en cas d'urgence, le Conseil Général de la Meuse exécute d'office les réparations aux frais du cocontractant.

ARTICLE 6 - CESSION

La présente convention étant rigoureusement personnelle, le cocontractant ne peut céder à un tiers les droits qu'elle lui confère.

En cas de cession, la convention sera révoquée et le cocontractant restera responsable des conséquences de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 7 – REVOCATION

La convention peut être dénoncée par le Conseil Général de la Meuse et l'Association Vélos-Rail, en cas d'inexécution des conditions fixées par la présente convention.

ARTICLE 8 – CONTESTATIONS

Les contestations relatives à l'exécution et à l'interprétation de la présente convention seront jugées par le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait en triple exemplaires à Bar le Duc le,

Le Président du Conseil Général,

La Présidente de l'Association Vélos-Rail,

CONVENTION DE COFINANCEMENT D'UN CARREFOUR

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature d'une convention de travaux et d'entretien ultérieur de l'ouvrage issu de la construction d'un carrefour giratoire sur le territoire de la Commune de Saint Mihiel (RD901) jointe au rapport avec la Commune de Saint Mihiel,

Après en avoir délibéré,

Partage les conclusions du rapport et autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention susvisée et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Convention de travaux et d'entretien de la voirie départementale en traverse d'agglomération

Convention entre le Département et la Commune de Saint Mihiel

Création d'un carrefour giratoire au niveau du carrefour Claudin

Entre d'une part,

M. le Président du Conseil Général, agissant au nom et pour le compte du Département,

et d'autre part,

M. le Maire de la commune de Saint Mihiel, agissant au nom de la commune de Saint Mihiel.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

En vertu des dispositions de l'article L 131.2 du Code de la voirie routière, l'entretien des routes départementales incombe au Conseil Général.

Toutefois, dans l'agglomération, l'entretien des voies publiques suscite, à l'occasion, quelques difficultés tant juridiques que pratiques.

Aussi, la présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité entre le Département et la Commune signataires de la présente convention pour la réalisation d'un carrefour giratoire au niveau du carrefour Claudin, initié par la Commune de Saint Mihiel et situé sur la route départementale n° 901 PR 22.760.

Cette convention fixe, en outre, les obligations des deux cosignataires portant sur l'entretien ultérieur des aménagements réalisés.

Article 2 : Description des travaux

Les travaux sont décrits dans le plan des travaux annexé à la présente convention. Ils comprennent notamment :

- la création d'un îlot central et la pose de bordures sur le diamètre extérieur du giratoire,
- le rétablissement de la structure de chaussée, le re-profilage et la mise en œuvre de béton bitumineux,
- le raccordement des chaussées existantes,
- la création de trottoirs et la modification du réseau pluvial,
- la signalisation verticale et la signalisation horizontale,
- la signalisation directionnelle,
- les aménagements paysagers,
- les travaux annexes : déplacement et suppression de réseaux divers....

Article 3 : Obligations du Département

Travaux d'investissement

Dans le cadre du projet d'aménagement énoncé à l'article 1 de la présente convention, le Département assurera la maîtrise d'ouvrage et l'investissement de sa part de travaux pour les ouvrages décrits dans l'article 2 pour les engagements suivants :

- le rétablissement de la structure de chaussée, le re-profilage et la mise en œuvre de béton bitumineux dans l'emprise du giratoire: 100%,
- la création d'un îlot central et la pose de bordures sur le diamètre extérieur du giratoire : 50%,
- la signalisation verticale et la signalisation horizontale : 40%,
- la signalisation directionnelle : 25%.

Travaux d'entretien

Le Département assurera ensuite l'entretien de la chaussée de la route départementale, à savoir :

- Entretien et réfection de la couche de roulement des chaussées au sens le plus strict (bande de circulation bitumée, enduits divers ou enrobés) de telle façon que la circulation normale des usagers y soit assurée dans de bonnes conditions de sécurité.

Article 4 : Obligations de la Commune

Travaux d'investissement

Dans le cadre du projet d'aménagement énoncé à l'article 1 de la présente convention, la Commune réalisera, à sa charge, les travaux pour les ouvrages décrits dans l'article 2, conformément au plan annexé à la présente convention, pour les engagements suivants :

- le raccordement des chaussées existantes : 100%,
- la création de trottoirs et la modification du réseau pluvial : 100%,
- la création d'un îlot central et la pose de bordures sur le diamètre extérieur du giratoire : 50%,
- la signalisation verticale et la signalisation horizontale : 60%,
- la signalisation directionnelle : 75%,
- les aménagements paysagers : 100%,
- les travaux annexes : déplacement et suppression de réseaux divers... : 100%.

Travaux d'entretien

La Commune assurera ensuite l'entretien des aménagements réalisés hormis ceux relatifs à l'entretien et à la réfection de la chaussée au sens le plus strict (bande de circulation bitumée, enduits divers ou enrobés).

En outre, la Commune s'engage à renouveler ou à modifier ses installations et ses dépendances à l'occasion du renouvellement périodique des couches de roulement de chaussée par le Département.

Article 5 : Conditions de réalisation des ouvrages

La commune de Saint Mihiel a programmé les travaux pour l'année 2007. La maîtrise d'œuvre sera assurée par l'unité territoriale de l'équipement de Commercy.

Les quantités prises en compte dans le financement assuré par le Département résulteront d'un constat de mesures établi contradictoirement entre un représentant de l'agence départementale d'aménagement et un représentant de la maîtrise d'œuvre.

Article 6 : Responsabilité

Les responsabilités sont du ressort du code de la voirie départementale et du code générale des collectivités territoriales.

Article 7 : Financement

Le Département de la Meuse s'engage à assurer le financement des travaux décrits à l'article 3.
La commune de Saint Mihiel s'engage à assurer le financement des travaux décrits à l'article 4.

Article 8 : Application

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les deux parties.

A Bar le Duc, le

A Saint Mihiel, le

Le Président de Conseil Général

Le Maire

PROGRAMMATION PHYSIQUE DE TRAVAUX SUR PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à statuer sur la programmation physique partielle des investissements routiers 2008,

Après en avoir délibéré,

Partage les conclusions du rapport et arrête la programmation physique partielle en AP des investissements routiers 2008 visés dans le rapport de la manière suivante :

Programme d'études et de recherches

AP n°351 - Imputation 2031.621.H220

Montant d'individualisation : 100 000 €

Programme d'acquisitions foncières

AP n°352 – Imputations : 2151.621.H110, 2111.01.H110

Montant d'individualisation : 440 000 €

Programme d'investissements routiers sur réseau départemental :

AP n°353 – Imputations 23151.621.H230, 2151.621.H230 et 238.621.H230

Montant d'individualisation : 100 000 €

- RD 901 – Participation financière pour la construction d'un carrefour giratoire à Saint Mihiel
- RD 127 – Aménagement d'un carrefour à Biencourt sur Orge

Programme Plan Grands Travaux – Opérations liées à la Gare TGV

AP n°229 – Imputations 23151.621.H230, 2151.621.H230, 2031.621.H230 et 238.621.H230

Montant d'AP individualisé pour 2008 : 829 000 €

- Etudes :
 - Etude pour la définition de principes et de priorités d'aménagement et de développement du territoire liés à l'arrivée du TGV
- Travaux :
 - RD 190 – Calibrage de chaussée entre Deuxnouds devant Beauzée et la Gare Meuse TGV
- Financement de travaux sous maîtrise d'ouvrage des tiers :
 - Transfert de conventions conclues par la Direction Départementale de l'Equipeement avant Décentralisation
 - Solde du financement de l'échangeur d'Auzéville (complément)

Programme Grands Travaux – Amélioration des itinéraires Nord-Sud

AP n°230 – Imputations 23151.621.H230, 2151.621.H230, 2031.621.H230 et 238.621.H230

Montant d'AP individualisé pour 2008 : 265 000 €

- Etudes :
 - Etude pour le calibrage de la RD19
 - Etude pour la construction de créneaux de dépassement sur la RD964 entre Saint Mihiel et Verdun
 - Etude pour la construction de créneaux de dépassement sur la RD964 entre Void et Vaucouleurs
 - Etude pour la construction de créneaux de dépassement sur la RD964 entre Stenay et les Ardennes
 - Etude pour le calibrage et le renforcement de créneaux de dépassement sur la RD908 entre Fresnes et Etain

- Financement de travaux sous maîtrise d'ouvrage des tiers :
 - Transfert de conventions conclues par la Direction Départementale de l'Équipement avant Décentralisation

Programme Récurrent d'investissements routiers 2008 :

AP n°355 – Imputations 23151.621.H230, 2151.621.H230, 2031.621.H230, 204.20411.628.H230 et 21.2182.621.H230

Montant d'individualisation : 12 000 000 €

- Maintenance et équipements des RD
- Contrat de Plan
- Matériel Parc

ACQUISITION DE DEUX PARCELLES A LANEUVILLE-SUR-MEUSE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à procéder à l'acquisition de deux parcelles dont une bâtie dans le cadre de l'aménagement de la RD 30 à Laneuville sur Meuse,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à :

- désigner Maître BEZANCON, notaire à Stenay pour procéder à la rédaction de l'acte de vente,
- signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant selon les modalités définies dans le rapport.

EDUCATION

OPERATION COLLEGE AU CINEMA 2007/2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la reconduction de l'opération « Collège au Cinéma » au titre de l'année scolaire 2007/2008,

Après en avoir délibéré,

Décide de participer à cette opération par la prise en charge partielle du coût des entrées, à raison de 1€ jusqu'au 31 décembre 2007 et à raison de 1,10€ à compter du 1^{er} janvier 2008.

Il est rappelé que, la participation départementale intervient par remboursement des entrées, sur présentation de justificatifs, et dans la limite de 6 projections par collège et par année scolaire, par l'intermédiaire du Fonds d'Innovation Scolaire (imputation 6568 221 D 120).

COLLEGES PRIVES - DETERMINATION DU FORFAIT ELEVE POUR LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2007/2008 ET REAJUSTEMENT DE L'ANNEE 2006/2007

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à déterminer la contribution forfaitaire par élève accordée aux cinq collèges privés du Département,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'arrêter les forfaits suivants :

- à 242,89 € la contribution/élève allouée aux collèges privés, au titre de l'année scolaire 2006/2007
- à 234,81 € la contribution/élève allouée aux collèges privés, au titre de l'année scolaire 2007/2008

COLLEGES PUBLICS - ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE 2007/2008**La Commission Permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution d'une aide financière en faveur des ateliers de pratique artistique implantés au sein des collèges publics et privés meusiens dans le cadre de la loi sur les enseignements artistiques,

Après en avoir délibéré,

Décide, après transmission par M. le Recteur d'Académie de la liste de ces ateliers, d'allouer une subvention de 457 € aux collèges suivants pour chaque catégorie d'atelier mentionné au titre de l'exercice 2008 :

COLLEGES	CATEGORIES D'ATELIER
ENSEIGNEMENT PUBLIC	
« Raymond Poincaré » BAR LE DUC « André Theuriot » BAR LE DUC « Pierre et Marie Curie » BOULIGNY « Les Tilleuls » COMMERCY « Louise Michel » ETAIN « Alfred Kastler » STENAY « Buvignier » VERDUN	Théâtre
« Val d'Ornois » GONDRECOURT « Les Avrils » SAINT-MIHIEL	Musique
« Emilie Carles » ANCERVILLE	Environnement
« Raymond Poincaré » BAR LE DUC « Buvignier » VERDUN	Arts Plastiques
« Maurice Barrès » VERDUN « André Theuriot » BAR LE DUC	Arts du Cirque Patrimoine
ENSEIGNEMENT PRIVE	
ETAT NEANT	

COLLEGES JACQUES PREVERT DE BAR LE DUC ET ROBERT AUBRY DE LIGNY EN BARROIS - MISE EN RESEAU DE LEUR SEGPA**La Commission Permanente,**

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à délibérer sur la contribution éventuelle du département aux frais de transports d'élèves occasionnés par la mise en réseau des SEGPA des collèges « J. PREVERT » de Bar le Duc et « R.AUBRY » de Ligny en Barrois, au titre de l'année scolaire 2007/2008,

Après en avoir délibéré,

Décide d'apporter son soutien financier sous forme de subvention égale à 65 % du coût réel des transports.

La participation sera versée sur présentation des factures afférentes à l'année scolaire 2007/2008.

Les crédits nécessaires à cette action, estimés à 3 335,80 €, sont disponibles à la ligne budgétaire 6568 – 221 – D120 « Fonds Innovation Scolaire » permettant la prise en charge de projets pédagogiques destinés aux collèges.

VILLE DE LIGNY EN BARROIS - MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à modifier les superficies mises à la disposition du Département par la Ville de Ligny en Barrois, dans le cadre de la Décentralisation, pour le collège « Robert Aubry » de Ligny en Barrois,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'émettre un avis favorable sur la proposition émanant du Conseil d'Administration du collège « Robert Aubry » de LIGNY EN BARROIS concernant la désaffectation d'une partie de terrain inutilisé à l'extrémité du parking du collège,
- Autorise le Président du Conseil Général à signer l'avenant au procès-verbal de mise à disposition établi le 27 août 1985 dans le cadre de la décentralisation.

COLLEGE DE GONDRECOURT LE CHATEAU - TRANSPORTS DES ELEVES VERS LA SALLE POLYVALENTE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la prise en charge financière du transport des élèves du Collège Départemental « Val d'Ornois » de Gondrecourt vers la salle polyvalente, pour la pratique de l'éducation physique et sportive,

Après en avoir délibéré,

Décide de subventionner la dépense relative à ces transports par l'intermédiaire des crédits réservés aux déplacements des activités éducatives, sportives et culturelles à caractère pédagogique, imputation budgétaire : 6245.28.D420

La subvention correspondant à la totalité de ces dépenses, soit 1 656,00 € sera allouée au collège dans son intégralité et ce, pour l'année civile 2008, en demandant à Mme la Principale de fournir trimestriellement les factures accompagnées d'un état récapitulatif des voyages effectués.

ATTRIBUTION DES BOURSES DEPARTEMENTALES DU SECOND DEGRE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2007/2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder au titre de l'année scolaire 2007/2008, des bourses d'études du second degré en faveur des élèves qui poursuivent leurs études dans les établissements non habilités à recevoir des boursiers nationaux,

Après en avoir délibéré,

1 - Octroie les bourses suivantes :

Nom de l'élève Domiciliation	Responsable Légal	Etablissement fréquenté	Proposition	Observations
KLOPP Marianne 9, rue Jean de Metz 55230 NOUILLONPONT	WYPPYCH Hélène	Institut de la Sainte Famille VIRTON(Belgique)	1 510,72 €	12 parts + Prime qualification + Prime d'équipement + prime d'internat
BROCHET Louise 1, allée de Bourgogne 55000 BAR LE DUC	HENNEQUIN Catherine	Ecole d'esthétique et de coiffure Mireille - NANCY	1 275,79 €	12 parts + Prime qualification + Prime d'équipement
PORTEU Elodie 4, rue Halissue 55000 NAIVES ROSIERES	DIDELLOT Florence	Ecole PIGIER 43, cours Léopold 54000 NANCY	632,26 €	10 parts + Prime entrée en1ère

DEPUYDT Amélie 19, rue Haute 55120 RARECOURT	DEPUYDT Odile	Ecole de coiffure et d'esthétique Y. GUICHARD - METZ	1 151,23 €	9 parts + Prime qualification + Prime d'internat
DIVOUX Elodie 3, rue de champagne 55000 BAR LE DUC	BERTHELEMY Jocelyne	Ecole d'esthétique et de coiffure Mireille - NANCY	1 275,79 €	12 parts + Prime qualification + Prime d'équipement

2 - Rejette les dossiers suivant dont le montant des ressources dépassent le plafond fixé par le barème des bourses nationales :

- LARCHER Alicia
- OUDIN Erika
- PARROT Hélène

EMPLOI, AFFAIRES EUROPEENNES & CONTRACTUALISAT°

CONVENTION RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS DU CG55 A LA MAISON DE L'EMPLOI MEUSIENNE : AVENANT N°1

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant l'évolution de la contribution du Conseil Général à la Maison de l'Emploi meusienne, portant sur l'affectation de nouveaux moyens tant matériels qu'en personnel, dans le cadre de la convention du 7 juin 2007,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la Convention relative aux contributions du Conseil Général de la Meuse à la Maison de l'Emploi meusienne, sur la base du projet d'avenant annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer ce document.



AVENANT N°1 à la Convention relative aux contributions du Conseil Général de la Meuse à la Maison de l'emploi meusienne

Entre :

- **le Département de la Meuse**, représenté par M. Christian NAMY, Président du Conseil Général, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du xx/xx/2008
ci-après dénommé « le Département »,
d'une part,

- et **le GIP Maison de l'emploi meusienne**, représenté par M. Denis CORDONNIER, Président du Conseil d'Administration du Groupement, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du xx/xx/2008,
dont le siège social est fixé à l'Hôtel du Département, place Pierre-François Gossin – 55000 BAR-LE-DUC,
ci-après dénommé « la Maison de l'emploi meusienne »
d'autre part,

Vu la convention initiale relative aux contributions du Conseil Général de la Meuse à la Maison de l'emploi meusienne signée par les parties le 7 juin 2007 pour une durée allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 octobre 2009,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de formaliser la mise à disposition de véhicules de la flotte départementale à la Maison de l'Emploi meusienne pour les déplacements professionnels de ses salariés. Egalement, il s'agit de prendre en compte les modifications liées au poste de l'assistante administrative de la Plate-forme emploi.

Article 2. Mise à disposition de véhicules de la flotte départementale

Afin de rationaliser au mieux les coûts des déplacements professionnels, le Conseil Général a été sollicité pour affecter des véhicules de la flotte départementale aux salariés de la Maison de l'Emploi meusienne.

L'article 4.3 de la convention initiale précitée, intitulé « Véhicule », devient « Véhicules ».

Il est ajouté à la suite du paragraphe initial les termes suivants :

« Le Conseil Général met également à disposition de la Maison de l'Emploi meusienne des véhicules de la flotte départementale, dans la limite de ses possibilités.

Chaque utilisation est mentionnée sur le carnet de bord du véhicule emprunté, ce qui permet de déterminer annuellement la valorisation correspondante, sur la base d'un barème kilométrique faisant ressortir l'ensemble des frais supportés par le Département pour la gestion de sa flotte, ainsi que d'un montant moyen d'assurance. »

Article 3. Assistance administrative de la Plate-forme Emploi

L'assistante administrative, dans un premier temps, a été recrutée directement par la Maison de l'Emploi meusienne. Le Conseil Général, mobilisant des crédits sur le budget départemental, ayant notamment mis en place les dispositifs concernant les CI-RMA et les Mesures + (en faveur des bénéficiaires du RMI) ainsi que les licenciés économiques, cette mission entrant également dans le champ couvert par la Maison de l'emploi, il est décidé en accord entre les parties, de la comptabiliser à compter du 1er avril 2007 comme une contribution globale du Conseil Général à la Maison de l'Emploi meusienne.

En conséquence, en vue de prendre en compte la valorisation des charges correspondantes, dans l'article 2 initial, intitulé « Moyens en personnel », à la suite du 2^{ème} alinéa, sont ajoutés les termes suivants :

« Le Conseil Général comptabilise, en accord avec la Maison de l'Emploi meusienne, les missions de l'assistante de la Plate-forme Emploi à compter du 1^{er} avril 2007, comme une contribution globale du Conseil Général à la Maison de l'Emploi meusienne. ».

Egalement, dans l'article 3 « Moyens financiers » sont supprimés les termes suivants : « S'y ajoute le financement par le Conseil Général du poste de l'assistante administrative de la plate forme emploi ».

Fait à BAR LE DUC, en deux exemplaires originaux, le

Le Président du Conseil Général

Le Président de la Maison de l'emploi meusienne

Christian NAMY

Denis CORDONNIER

COMMEMORATION DU 90EME ANNIVERSAIRE DES OFFENSIVES AMERICAINES EN MEUSE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au financement par le GIP Objectif Meuse des investissements à la charge du Conseil Général de la Meuse dans le cadre du projet de commémoration du 90^{ème} anniversaire des offensives américaines en Meuse,

Après en avoir délibéré,

- Annule la délibération du 29 novembre 2007 portant sur les demandes de financement auprès du GIP Objectif Meuse et de la Région Lorraine, cette dernière privilégiant le financement d'actions devant être conduites dans le cadre de ce programme de commémoration par d'autres maîtres d'ouvrage que le Conseil Général,
- Approuve les manifestations relevant d'une maîtrise d'ouvrage départementale, dans le cadre du projet de commémoration du 90^{ème} anniversaire des offensives américaines en Meuse, à savoir :
 - La réalisation d'une grande fresque nocturne dans le cadre de l'évocation historique de la « Libération du Saillant de Saint Mihiel »,
 - La mise en place d'une exposition sur « Le 90^{ème} anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale »,
 - La célébration de l'Armistice le 11 Novembre,
- Précise que le Conseil Général prendra également en charge les dépenses de communication globales autour de cet événement ainsi qu'un certain nombre de frais divers (signalétique locale, sécurisation,...)
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à solliciter le GIP Objectif Meuse pour un montant de 268 261,33€, représentant 50% du coût total prévisionnel de 536 522,67€ TTC correspondant à l'ensemble des dépenses supportées par le Conseil Général,
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à l'obtention des subventions.

ENVIRONNEMENT & ENERGIE

SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à soutenir les organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement,

Après en avoir délibéré,

- Décide de verser la cotisation statutaire annuelle de 1 710,20 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL),
- Décide de rejeter les demandes de subvention départementale du CRIIRAD et d'ACOM France.

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution d'aides à la reconstitution des vergers,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une subvention de 800 € à M. et Mme Jean-Paul DEBEFFE à Vigneulles les Hattonchatel pour la création d'un verger familial à Lacroix-sur-Meuse, commune remembrée,
- Décide d'attribuer une subvention de 283 € à M. Philippe LACHAMBRE à Beausite pour la création d'un verger familial à St- André-en-Barrois, commune remembrée,
- Décide d'attribuer une subvention de 799 € à M. Pierre-Louis MESOT à Lacroix sur Meuse pour la création d'un verger familial à Lacroix-sur-Meuse, commune remembrée,
- Décide d'attribuer une subvention de 684 € à M. Didier ZAMBAUX à BEAUSITE, pour lui-même et pour le compte de M. Armand BOUCHELET et de Mme Brigitte WOLTER, pour la création de leur verger familial à Beausite – Deuxnouds-devant-Beauzée, commune remembrée.

INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

AVANCES AUX STRUCTURES D'INSERTION SUR SUBVENTIONS 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à financer différentes actions d'insertion développées dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion 2007- 2009,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer une avance de 40% sur la subvention annuelle 2008 aux structures suivantes :

NOM DE LA STRUCTURE	MONTANT DE L'AVANCE	IMPUTATION BUDGETAIRE
Association AMIE	11 000 €	6568.544.K550
Association 3 ABE	11 000 €	
Association d'insertion du Pays de Vigneulles	11 000 €	
Association La Suzanne	11 000 €	
Association Les Chantiers des Côtes de la Woëvre	11 000 €	
Association Les Compagnons du Chemin de Vie	55 000 €	
Association Meuse Nature Environnement	11 000 €	
Association pour le Développement du Pays de Montmédy	11 000 €	
Association Stenay Environnement	22 000 €	
Association Val de Biesme	16 500 €	
Association Verdun Chantiers	33 000 €	
Croix Rouge	16 500 €	
GIPCE	22 000€	
Association pour la Sauvegarde des Champs de Bataille	11 000 €	
OGECLa Barisienne	11 000 €	
UDAF INSERTION	27 500 €	
Les Chantiers du Barrois – Bar le Duc	11 003,60 €	
Les Ateliers du Chairé – Verdun	7 336 €	

Association Travail Solidarité (ATS) Bar le Duc	2 480 €	6568.544.K550
Association Départementale d'Accompagnement et de soutien aux exploitants agricoles	9 200 €	
CCAS de Verdun	11 000 €	
CODECOM du Val Dunois	11 000 €	
CODECOM de Bar le Duc	11 000 €	
Familles Rurales de Clermont	3 800 €	6568.541.K550
UDAF INSERTION – « Idées à Coudre »	5 502,60€	
AMIE « Atelier de Proximité »	2 800 €	
Croix Rouge – Atelier « Image de soi »	975,20 €	
Secours Catholique – Délégation départementale – « Atelier Brico – Parole Commercy »	600 €	
Secours Catholique – Délégation départementale – « Les Vendredis Conviviaux Bar le Duc »	1 520 €	
Secours Catholique – Délégation départementale – « Atelier Culinaire Ligny en Barrois »	3 080€	
Secours Catholique – « Après midi convivial Ligny en Barrois »	920 €	
Equipes Saint Vincent	496 €	
Restos du Cœur – « Atelier Culinaire »	1 840 €	
AMATRAMI	3 000 €	
CRI55 CDS	8 000 €	
CCAS de Commercy – Epicerie Sociale	4 800 €	
Croix Bleue	1 400 €	6568.542.K550
Vie Libre	1 280 €	
ANPAA 55	9 172 €	
Accueil des Jeunes (FJT) – Espace Santé-jeunes	628 €	
Mission Locale du Sud Meusien	11 000 €	6574.58.K540
Mission Locale du Nord Meusien	8 560 €	
Accueil des Jeunes – Foyer des Jeunes Travailleurs	3 734 €	

- Décide d'octroyer une avance de 25% de la subvention versée en 2007 (soit 27 509€) sur la subvention annuelle 2008 à l'Association Meusienne de Prévention (qui prévoit d'arrêter son chantier d'insertion au printemps 2008) soit 6 877 € (imputation 6568.544.K550).

Ces subventions seront versées en une seule fois dès signature des conventions de financement afférentes.

INTERVENTIONS ECONOMIQUES

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – SARL DAUTEL INDUSTRIE A BELLEVILLE SUR MEUSE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer une subvention à la SARL DAUTEL Industrie engagée dans un programme d'investissements immobiliers,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de 9 348€ à la SARL DAUTEL Industrie au titre de l'extension de son atelier de production (2042/93/C110/357) sur justification de 93 480 € HT d'investissements,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention de mise en œuvre de la décision à passer avec l'entreprise bénéficiaire.

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - S.A. CORDM A VERDUN

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer une subvention à la SA CORDM à Verdun engagée dans un programme d'investissements immobilier,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 123 000 € à la S.A. CORDM à Verdun au titre de l'extension de ses ateliers de production, sur justification d'une dépense éligible de 793 274 € H.T. (2042/93/C110/357),
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention de mise en oeuvre de la décision à passer avec l'entreprise bénéficiaire.

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - Etablissements BERNI ET CIE A VERDUN

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer une subvention à la SA Etablissements BERNI et Cie ZI de Tavannes à Verdun,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de 34 474 € à la Société Etablissements BERNI et Cie SA au titre d'un programme d'investissement immobilier (2042/93/C110/ 357)
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention de mise en œuvre de la décision à passer avec l'entreprise bénéficiaire.

INDIVIDUALISATION AIDES A L'ARTISANAT ET AU COMMERCE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur les propositions d'individualisations d'aides à l'artisanat et au commerce,

Après en avoir délibéré,

- Décide de retenir les propositions suivantes :

* Investissement artisanal	39 539 €
* Rénovation de commerce	39 312 €
* Desserte commerciale	3 600 €

soit un total de 82 451 € sur l'imputation 2042 / 93 / C 130 AP 358

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer une convention avec chacune des entreprises bénéficiaires.

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SOCIETE ALLERBIO A VARENNES-EN-ARGONNE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à octroyer à la Communauté de Communes de Montfaucon-Varennnes en Argonne une subvention au titre de la construction de bâtiments mis à disposition de la SA ALLERBIO à Varennes en Argonne,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer à la Communauté de communes de Montfaucon-Varennes en Argonne une subvention de 200 000 € (20414/93/C110/357) au titre de la construction de bâtiments mis à disposition de la SA ALLERBIO à Varennes en Argonne dans le cadre d'un contrat de location simple,
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer la convention à passer entre le Département, la Communauté de communes et l'entreprise.

MISS° DEVELOPPEMENT AGR. & VALORISAT° FILIERES AGR

PLAN BATIMENT - PROGRAMMATION ET CONVENTION

La commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif à un soutien financier du Conseil Général aux éleveurs meusiens engagés dans le plan de modernisation des bâtiments d'élevage,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'adopter la convention relative à la gestion en paiement associé avec le CNASEA (annexée au présent rapport) et autorise le Président à la signer
- Décide d'accorder 386 505 € à 94 éleveurs meusiens selon la répartition ci dessous :

AUBERT Philippe - 55700 WISEPPE	4 323 €
BODEVING Claude - 55000 BAZINCOURT MONTPLONNE	3 885 €
BONTEMPS Joël - 55120 NEUVILLY EN ARGONNE	2 013 €
BRIET Fabrice - 55110 LINY DEVANT DUN	1 627 €
BRUNEL Jean Luc - 55100 MARRE	3 485 €
CHARLE Christophe - 55100 HAUDAINVILLE	4 500 €
DOMMANGE Jean-Marie - 55240 ETON	3 000 €
DORMOIS Yves - 55110 SIVRY SUR MEUSE	4 500 €
DOUX Gérard - 55000 LES HAUTS DE CHEE	1 709 €
DOYEN Marcel - 55700 POUILLY SUR MEUSE	2 042 €
DUBAUX Damien - 55120 JOUY EN ARGONNE	4 500 €
EARL D'ARCOSSE - GOSSIN Jacques - 55250 NUBECOURT	4 500 €
EARL DE CLAIRFONTAINE - TRASSART Didier - 55270 EPINONVILLE	4 500 €
EARL DE CLOUERE - GOUJON Emmanuel - 55130 DEMANGE AUX EAUX	4 500 €
EARL DE CREPION - HENRY Jean Luc - 55150 MOIREY FLABAS CREPION	4 500 €
EARL DE GERMONVILLE - DARTE Guy - 55100 FROMEREVILLE LES VALLONS	2 689 €
EARL DE LA COURBOIS - LAURENT Alain - 55300 BISLEE	2 704 €
EARL DE LA FORGE - OME Ghislain - 55270 CHEPPY	4 500 €
EARL DE LA GRANDE PRAIRIE - GILLET Denis - 55150 WAVRILLE	4 500 €
EARL DE LA PLACE - BADIER Philippe - 55250 PRETZ EN ARGONNE	2 583 €
EARL DE LA PRELE - BLAISE Philippe - 55150 AZANNES et SOUMAZANNES	4 500 €
EARL DE LA PRINTANIERE - VENET Benoît - 55110 GESNES EN ARGONNE	4 500 €
EARL DE LA ROSE DES VENTS - RENAUX Jean-Christophe - 55100 CHARNY SUR MEUSE	4 172 €
EARL DE LA TOURETTE - DEHUT Bernard - 55600 JAMETZ	4 500 €
EARL DE MUREAU - GILLET François - 55150 DAMVILLERS	4 500 €
EARL DE PRAOUILLY - HABLOT Robert - 55700 POUILLY SUR MEUSE	4 500 €
EARL DE SAINT HOILDE - DEKETELE André - 55000 BUSSY LA COTE	3 971 €
EARL DES BOULAIES - BOKSEBELD Alphonse - 55700 MARTINCOURT SUR MEUSE	4 500 €
EARL DES DOUCETTES (2e dossier) - MANGIN Jean François - 55220 TILLY SUR MEUSE	1 172 €
EARL DES MASSEFONTAINES - CHARDIN Sébastien - 55270 EPINONVILLE	4 500 €
EARL DU BOIS HUON - BASSE Josette - 55160 BONZEE EN WOEVRE	4 500 €
EARL DU BOUTREA - MASSON Yannick - 55130 DEMANGE AUX EAUX	2 402 €
EARL DU FRAUCHIS - JEANSON Antoine - 55170 COUSANCES LES FORGES	1 916 €
EARL DU MIROIR - JACQUE Philippe - 55150 MOIREY FLABAS CREPION	4 500 €

EARL DU PARC ROUGE - RAULET Laurence - 55700 HALLES SOUS LES COTES	1 973 €
EARL DU TILLA - BRIZION Marie Noëlle - 55320 RUPT EN WOEVRE	1 681 €
EARL FLOSSE - FLOSSE Jean Yves - 55250 FLEURY SUR AIRE	4 500 €
EARL SEBASTOPOL - MARTENS James - 55110 VILLERS DEVANT DUN	4 500 €
EARL WEBRE Patrick - WEBRE Patrick - 55100 CHARNY SUR MEUSE	4 500 €
EARLRICHARD - RICHARD David - 55220 OSCHES	4 500 €
EARLU DE L'ANDON - JULIEN Pascal - 55270 CIERGES SOUS MONTFAUCON	3 684 €
FORTIER Bertrand - 55700 STENAY	2 981 €
GAEC 2000 - PROUI N Laurent - 55700 AUTREVILLE SAINT LAMBERT	4 500 €
GAEC DE BARGOT - LECOMTE Hervé - 55700 AUTREVILLE SAINT LAMBERT	4 408 €
GAEC DE BOUCONVILLE - PETITCOLAS Patrick - 55300 BOUCONVILLE SUR MADT	9 000 €
GAEC DE CHOISEL - PIRET Daniel - 55100 FROMEREVILLE LES VALLONS	3 272 €
GAEC DE LA CREUE - BROUET Nicolas - 55300 MAIZEY	6 828 €
GAEC DE LA HAIE - LETURC Johanna - 55400 MORGEMOULIN	4 500 €
GAEC DE LA NOUETTE - BEAUXEROIS Cédric - 55250 WALY	4 500 €
GAEC DE LA POUILLLOTTE - LECERF Fabrice - 55160 BONZEE EN WOEVRE	3 000 €
GAEC DE LA PREE - GUERRIER Noël - 55400 GRIMAU COURT EN WOEVRE	4 500 €
GAEC DE LA REINE DES PRES - LABOURASSE Xavier - 55140 VAUCOULEURS	4 500 €
GAEC DE LA VOIE D'OEY - LECOMTE Alain - 55500 MENAUCOURT	5 239 €
GAEC DE LAQUEMINE - RAMAND Thierry - 55250 PRETZ EN ARGONNE	3 000 €
GAEC DE L'ENCLOS - VACHER Laurent - 55120 JULVE COURT	3 478 €
GAEC DE L'ORCHIDEE NOIRE - GEOFFROY Jean Marie - 55600 AVIOTH	5 099 €
GAEC DE SAINT HUBERT - BURTEAUX Daniel - 55700 MOULINS SAINT HUBERT	9 000 €
GAEC DES AVIS - LIMAL Lionel - 55110 BANTHEVILLE	8 270 €
GAEC DES ETOILES - MAGISSON Eric - 55110 FORGES SUR MEUSE	3 681 €
GAEC DES LILAS - DUBAUX Daniel - 55100 CHAMPNEUVILLE	9 000 €
GAEC DES MONTS - FAIDIDE Jean Paul - 55500 WILLERON COURT	4 500 €
GAEC DES SILLONS - HABLLOT Rémy - 55150 WAVRILLE	10 748 €
GAEC DES TROIS PRAIRIES - JEANJEAN Michel - 55150 CHAUMONT DT DAMVILLERS	7 357 €
GAEC DU BOIS JAPIN - GEIS Mario - 55270 AVOCOURT	2 741 €
GAEC DU CLOS BOUTON - MAILLARD Ludovic - 55000 LES HAUTS DE CHEE	4 500 €
GAEC DU CYTIS - LATROMPETTE Pascal - 55140 EPIEZ SUR MEUSE	3 000 €
GAEC DU FOND DES VAUX - RAGUET Franck - 55700 STENAY	5 687 €
GAEC DU PIONNIER - HABLLOT Philippe - 55150 MANGIENNES	1 467 €
GAEC DU PRE DE L'ETANG - COLLET Jérôme - 55500 DAGONVILLE	9 000 €
GAEC DU TREMBLE - FABRY Laurent - 55250 BULAINVILLE	3 358 €
GAEC LEVRECHON - LEVRECHON Francis - 55000 LES HAUTS DE CHEE	1 798 €
GAEC SAINT MARTIN - LAROSE Dominique - 55230 AMEL SUR L'ETANG	4 500 €
GAEC WETZEL - WETZEL Laurent - 55500 STAINVILLE	4 179 €
GARAT Christian - 55250 VAUBECOURT	4 500 €
GERARD Romain - 55270 CIERGES SOUS MONTFAUCON	4 162 €
HENRION Jean Marc - 55160 VILLE EN WOEVRE	2 466 €
HOFBAUER Mickäel - 55260 LALLÉE	4 500 €
JOUDA Roland - 55100 DUGNY SUR MEUSE	2 789 €
JOZAN Ludovic - 55230 AMEL SUR L'ETANG	4 500 €
KREBS Christian - 55250 SEUIL D'ARGONNE	1 742 €
LEROY Sébastien - 55100 SIVRY LA PERCHE	4 500 €
LLIEN Alain - 55230 RICHCOURT	4 500 €
LONGUEVILLE Patrick - 55230 PILLON	1 909 €
MASSON Philippe - 55110 LINY DEVANT DUN	4 052 €
SANSON Luc - 55700 LANEUVILLE SUR MEUSE	6 447 €
SCEA DE LA VAUX - HAZARD Denis - 55120 NIXEVILLE BLERCOURT	3 000 €
SCEA DES BERGERONNETTES - JACQUIN Dominique - 55500 MENIL SUR SAULX	3 746 €
SCEA DES NEPLIERS - HECKEL Bernard - 55260 COURCELLES EN BARROIS	3 154 €
SCEA DU BOUVRA - LAMBERT Fabien - 55120 DOMBASLE EN ARGONNE	2 926 €
SCEA SOURCE DE LA CHEE - LIENARD Patrice - 55000 LES MARATS	2 310 €
SCHEFFER PERSON - 55220 VADELAIN COURT	4 500 €
SIBILLE Alain - 55110 CUNEL	1 680 €
THIRION Jean Philippe - 55120 NIXEVILLE BLERCOURT	3 000 €
THIRION Jérôme - 55260 LEVON COURT	4 500 €

- Décide de valider la modification de subvention octroyée lors de la Commission Permanente du 26 avril 2007 à :

GAEC DE CONDE – MICHELOT Michel – 55 000 CONDE EN BARROIS	+ 515 €
---	---------

REGROUPEMENT FONCIER FORESTIER - 1ERE PROGRAMMATION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'octroi de subventions dans le cadre de l'aide au regroupement de la propriété forestière et à la réfection d'une desserte forestière,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer une aide financière de 5 297 € aux 16 propriétaires fonciers forestiers suivants:

M. APERT Arnaud - 55800 MOGNEVILLE	205.00 €
M. AUDOUX Lionel - 55290 HEVILLIERS	344.00 €
M. CHENIN René - 55800 MOGNEVILLE	306.00 €
M. CLAUDE Maxime représenté par M. Jean-Claude CAZUGUEL - 55140 SAUVIGNY	118.00 €
M. COLLET François - 55800 CONTRISSON	293.00 €
M. COLMON Romuald - 55190 OURCHES SUR MEUSE	362.00 €
M. GATINOIS Joël – 55500 SAINT AMAND SUR ORNAIN	988.00 €
Melle GENARD Morgan représentée par M. Jean-Claude CAZUGUEL - 55140 SAUVIGNY	181.00 €
M. GUILLAUME Bernard - 55260 ERIZE LA BRULEE	197.00 €
M. MARIE Michel - 55250 VAUBECOURT	632.00 €
M. MATHIEU Gérard - 55800 REVIGNY SUR ORNAIN	194.00 €
M. MUTZ Joseph - 57820 SAINT-LOUIS	281.00 €
M. RENARD Claude - 55500 LIGNY EN BARROIS	243.00 €
M. RUHLAND Thierry - 55290 MONTIERS SUR SAULX	328.00 €
SCI ST MICHEL – M. LECOMBLE Michel 55300 ST MIHIEL	202.00 €
M. VARINOT Fabrice – 55500 LIGNY EN BARROIS	423.00 €

- Annule la décision de la Commission Permanente du Conseil Général du 5 octobre 2004 relative à la réfection d'une route forestière sur les territoires de CHONVILLE-MALAUMONT et d'ERNEVILLE AUX BOIS
- Décide d'octroyer une aide financière de 5 099 € à la Caisse d'Epargne de Lorraine pour la réfection d'une route forestière sur les territoires de CHONVILLE-MALAUMONT et d'ERNEVILLE AUX BOIS.

AIDE AUX BATIMENTS D'ELEVAGE DE BOVINS - 1ERE PROGRAMMATION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'octroi d'aide aux bâtiments d'élevage de bovins en Meuse,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une aide financière de 12 606 € à 7 exploitations meusiennes selon la répartition suivante :

DARTE Guy – EARL de Germonville – 55100 FROMEREVILLE LES VALLONS	764 €
DIVROY Christian - 55600 MONTMEDY	382 €
GUILLAUME Xavier – EARL GUILLAUME - 55600 JAMETZ	764 €
LEGAY Alain – GAEC LEGAY - 55300 XIVRAY ET MARVOISIN	3 056 €
MALCUIT Frédéric – GAEC Saint-Pré – 55600 CHAUVENCY SAINT-HUBERT	764 €
OME Ghislain – EARL de la Forge – 55270 CHEPPY	3 056 €
SAUCE Dominique – EARL du Haut Vent - 55160 MARCHEVILLE EN WOEVRE	3 820 €

MISSION HABITAT

FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL : PROGRAMMATION HLM 2007 ET 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à étudier des demandes de financement et d'agrément pour des opérations neuves et de réhabilitation de logements présentées par l'OPH et la SA-HLM VTB de la Meuse,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur l'individualisation sur l'AP 287 des opérations suivantes :

Maître d'ouvrage	Adresse Opération	Nature Subvention	Montant	Imputation
OPAC	Fains Vél Rue du Presbytère	Subvention PLUS au titre des crédits délégués par l'Etat	24 836 €	20418-72-J120
OPAC	Mussey Rue des Dames	Subvention PLUS au titre des crédits délégués par l'Etat	13 741 €	
OPAC	Varney La Guinguette	Subvention PLAI au titre des crédits délégués par l'Etat	12 000 €	
OPAC	Dammarié sur Saulx Petite Rue	Subvention PLUS au titre des crédits délégués par l'Etat	3 431 €	
OPAC	Revigny sur Ornain 2 et 4, Square Jean de la Fontaine	Subvention PALULOS au titre des crédits délégués par l'Etat	20 800 €	
OPAC	Ligny en Barrois 15, Rue des Acacias	Subvention PALULOS au titre des crédits délégués par l'Etat	20 800 €	
OPAC	Commercy 1 bis, Route d'Euville	Subvention PLA-I au titre des crédits délégués par l'Etat	12 000 €	
OPAC	Commercy 20, Rue des Capucins	Subvention PLUS au titre des crédits délégués par l'Etat	2 788 €	
OPAC	Euville 38, Rue Jeanne d'Arc	Subvention PLAI au titre des crédits délégués par l'Etat	12 000 €	
OPAC	Gondrecourt Rue du Panorama	Subvention PLUS au titre des crédits délégués par l'Etat	8 690 €	
OPAC	Belleville 29, Rue Demenois	Subvention PLA-I au titre des crédits délégués par l'Etat	12 000 €	
OPAC	Fresnes en Woëvre Rue de Trésauvaux	Subvention PLUS au titre des crédits délégués par l'Etat	20 303 €	
OPAC	Fresnes en Woëvre 36, Rue de Metz	Subvention PLA-I au titre des crédits délégués par l'Etat	12 000 €	
OPAC	Dieue sur Meuse 5, Impasse de Lorraine	Subvention PLA-I au titre des crédits délégués par l'Etat	12 000 €	
OPAC	Montmédy 11, Rue Mabilie	Subvention PLUS au titre des crédits délégués par l'Etat	6 519 €	
OPAC	Montmédy 11, Rue Mabilie	Subvention PLA-I au titre des crédits délégués par l'Etat	11 407 €	

OPAC	Montmédy 25, Rue Mabilie	Subvention PLUS au titre des crédits délégés par l'Etat	5 548 €	
OPAC	Verdun 15, Sentier des Preux	Subvention PLA-I au titre des crédits délégés par l'Etat	12 000 €	
OPAC	Département : Réhabilitation de PLAI	Subvention Aides à la Pierre Conseil Général	33 167.06 €	
SAVTB	Département : Réhabilitation de PLAI	Subvention Aides à la Pierre Conseil Général	46 085.90 €	
			302 115.96 €	

- Se prononce favorablement sur l'agrément suivant :

Maître d'Ouvrage	Adresse	Type d'Opération	Nature de l'Agrément	Nb logts	Type
OPH 55	Beurey/Saulx 1, Rue du Château	Réhabilitation	PAM	4	2 T3 2 T4

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'ensemble des documents afférents à ces décisions.

REAMENAGEMENT DETTE OPH 55 ET SAVTB 55 : GARANTIE D'EMPRUNT DU CONSEIL GENERAL

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen visant à adapter les garanties initialement accordées par le Conseil Général à l'OPH et à la SAVTB-HLM de la Meuse pour le remboursement de prêts contractés auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations référencés en annexe à la présente délibération, suite au réaménagement de ces prêts selon de nouvelles caractéristiques financières,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 07/02/2008 relatif au réaménagement de ces prêts,

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le département de la Meuse accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2 ci-après des prêts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de **l'OPH et de la SAVTB-HLM de la Meuse**, et référencés en annexe 1. Le réaménagement consiste notamment en un regroupement des prêts initialement référencés dans chacune des annexes 2-1 à 2-9 (OPH) et 2-10 à 2-17 (SA HLM VTB) correspondantes, assorti de nouvelles conditions de remboursement.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques des prêts réaménagés sont indiquées pour chacun d'entre eux, dans l'annexe 1-1 (OPH) et 1-2 (SAVTB).

Concernant les prêts à taux révisables, les taux d'intérêt actuariel annuel mentionnés, calculés sur la base du taux du Livret A de 3.50 %, sont susceptibles de varier en fonction de la variation de celui-ci. En conséquence, le taux du Livret A effectivement appliqué aux prêts réaménagés sera celui en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Les caractéristiques ainsi modifiées s'appliquent aux montants réaménagés des prêts référencés dans le tableau annexé à la date d'effet du contrat de compactage ou de l'avenant constatant le réaménagement jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

La garantie du département est accordée à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau pour chacun des prêts, aux montants réaménagés, majorés des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues (notamment en cas de remboursement anticipé) jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le département de la Meuse s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Général de la Meuse s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil Général autorise le Président à intervenir à chacun des contrats de compactage et/ou des avenants de réaménagement qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

DELEGATION DE COMPETENCE DES AIDES A LA PIERRE : ENVELOPPES DELEGUEES PAR L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à valider l'avenant n°3 à la convention de délégation de compétences pour la gestion des aides à la pierre fixant la dotation de l'Etat au titre de l'exercice 2008,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'avenant n° 3 à la convention de délégation de compétences pour la gestion des aides à la pierre.

CONTRATS DE TERRITOIRE DE L'HABITAT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à valider les Contrats de Territoire pour l'Habitat,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur les Contrats de Territoire pour l'Habitat élaborés avec la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue du Pays de Revigny (COPARY), d'une part, et la Communauté de Communes du Pays de Revigny (COPARY), d'autre part,

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les documents afférents.

PATRIMOINE

TRAVAUX DANS LES CITES SCOLAIRES MEUSIENNES - ANNEE 2006

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la participation du Conseil Général de la Meuse aux travaux réalisés dans les cités mixtes scolaires meusiennes au titre de l'année 2006,

Après en avoir délibéré,

Décide de participer financièrement à hauteur de 49 317,95 € selon la répartition suivante et qui seront prélevés sur le chapitre 2317312.221.D130 :

Nature de l'opération	Montant Réal TTC	Montant Réal HT	Taux de participation	Participation départementale
COLLEGE RAYMOND POINCARÉ DE BAR LE DUC	30 358,55 €	25 383,40 €	100,00 %	25 383,40 €
Réfection façades (2 ^{ème} tranche)	27 560,62 €	23 044,00 €	29,23 %	6 735,76 €
Réfection façades et gymnase				
SOUS-TOTAL	57 919,17 €	48 427,40 €		32 119,16 €
COLLEGE ALFRED KÄSTLER DE STENAY	50 145,68 €	41 927,83 €	41,02 %	17 198,79 €
Remplacement poste transformateur pyralène				
SOUS-TOTAL	50 145,68 €	41 927,83 €		17 198,79 €
TOTAL	108 064,85 €	90 355,23 €		49 317,95 €

MARCHE D'ENTRETIEN : ELECTRICITE SECTEUR SUD : LOT 2.2

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à procéder à la passation d'un avenant au marché passé avec la SARL DRU et RICHARD dans le cadre de l'entretien des bâtiments départementaux lot : 2.2 - Electricité secteur sud,

Après en avoir délibéré,

- Décide de se prononcer favorablement sur les propositions formulées dans le rapport,

- Autorise la passation et la signature :

- d'un avenant de plus-value de 7 418,68 € HT au marché 2005-033 passé avec la SARL DRU et RICHARD, soit un nouveau montant maximum de 151 418,68 € HT,
- d'un avenant aux marchés intégrant les bâtiments des Agences Départementales d'Aménagement.

PROGRAMMATION 2008 DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS A REALISER DANS LES BATIMENTS D'ENSEIGNEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à valider la programmation des travaux d'investissements liés à la maintenance annuelle des bâtiments d'enseignement, et individualiser les autorisations de programme affectées aux gros travaux,

Après en avoir délibéré,

- Décide de se prononcer favorablement sur les propositions formulées dans le rapport
- Valide la programmation de travaux proposée,
- Autorise la passation et la signature des marchés à conclure suite à une procédure d'appel d'offres ouvert ou de marchés négociés le cas échéant.

PROGRAMMATION 2008 DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS A REALISER DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX HORS BATIMENTS D'ENSEIGNEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à valider la programmation des travaux d'investissements à réaliser dans les bâtiments départementaux hors bâtiments d'enseignement,

Après en avoir délibéré,

- Décide de se prononcer favorablement sur les propositions formulées dans le rapport,
- Valide la programmation de travaux proposée,
- Autorise la passation et la signature des marchés à conclure suite à une procédure d'appel d'offres ouvert ou de marchés négociés le cas échéant.

REGIE DEPT DES SITES MEMOIRE - MISSION MEMOIRE

MISE A DISPOSITION CHEF DE PROJET DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE MEMOIRE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la mise à disposition gratuite d'un agent du Ministère de la Défense dans le cadre du projet « Meuse Département Mémoire du XXIème siècle »,

Après en avoir délibéré,

- Autorise la signature avec le Ministère de la Défense d'une convention de mise à disposition gratuite d'un agent titulaire du grade de « contrôleur général des armées » pour assurer les fonctions de Chef de projet sur une durée d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 et à temps plein,
- Autorise la prise en charge, selon les termes de la convention de mise à disposition, de l'ensemble des frais occasionnés par les missions de ce Chef de projet notamment les frais de missions, de déplacement, de représentation et de formation.

SECRETARIAT DES ELUS

AMICALE DES CONSEILLERS GENERAUX DE LORRAINE -

La commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à donner son accord à la signature d'une convention entre le Conseil Général de la Meuse et l'Amicale des Conseillers Généraux de Lorraine et ce afin de procéder au versement d'une subvention d'un montant de 197 837,09€,

Après en avoir délibéré,

S'agissant d'une action imposée par la loi, donne son accord pour la signature de ladite convention et le versement sollicité par l'Amicale des Conseillers Généraux de Lorraine.

SECURITE ET EXPLOITATION

RACCORDEMENT DES CANIVEAUX 2005-2006-2007

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant aux pré-programmations et programmations 2005-2006-2007 des aides départementales au titre des raccordements de caniveaux pour un montant de 61 661,04 €,

Après en avoir délibéré,

Accepte les pré-programmations et programmations 2005-2006-2007 suivantes :

Maître d'ouvrage	Commune	RD	Longueur	Avis	Montant de la subvention AP 164
Dammarie sur Saulx	Dammarie sur Saulx	9	50	Favorable	762,00 €
Le Bouchon sur Saulx	Le Bouchon sur Saulx	9	95	Favorable	1 447,80 €
					2 209,80 €
Maître d'ouvrage	Commune	RD	Longueur	Avis	Montant de la subvention AP 272
Herbeuville	Herbeuville	113 b	1415	Favorable	21 564,60 €
Maître d'ouvrage	Commune	RD	Longueur	Avis	Montant de la subvention AP 310
Longeaux	Longeaux	5	1373	Favorable	20 924,52 €
Mogeville	Mogeville	114	50	Favorable	762,00 €
Saint Laurent /Othain	Saint Laurent /Othain	128	80	Favorable	1 295,40 €
Maulan	Maulan	169	58	Favorable	883,92 €
Biencourt sur Orge	Biencourt sur Orge	127	50	Favorable	762,00 €
Brabant le Roi	Brabant le Roi	994	335	Favorable	5 105,40 €
Pagny sur Meuse	Pagny sur Meuse	36	55	Favorable	838,20 €
Bovée sur Barboure	Bovée sur Barboure	29	200	Favorable	3 048,00 €
Etain	Etain	65-603	280	Favorable	4 267,20 €
					37 886,64 €

ACHAT PHOTOCOPIEURS POUR L'IMPRIMERIE ET DIRECTION DES ROUTES

La Commission Permanente,

Vu la rapport soumis à son examen et tendant à autoriser le lancement de l'appel d'offres ouvert et la signature des marchés pour l'achat des photocopieurs avec entretien maintenance, sur différents sites du Conseil Général,

Après en avoir délibéré,

Décide de se prononcer favorablement sur les propositions présentées dans le rapport et autorise le lancement de l'appel d'offres ouvert et la signature des marchés.

MARCHE PAPIER BLANC 2008-2009-2010-2011 – Lot 1

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à re-préciser les montants mini-maxi du lot n°1 : papier blanc du marché public de fournitures autorisé par délibération du 24 janvier 2008,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur les montants mini-maxi du lot n°1 :

Lot papier blanc

Mini 25 000 € HT et maxi 100 000 € HT

- Autorise la signature du marché jusqu'au 31 décembre 2008 avec renouvellement tous les ans dans la limite du 31 décembre 2011.

Acte de l'Exécutif Départemental

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRETE FIXANT L'ORGANISATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - ARRETE DU 31 JANVIER 2008

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE,

VU la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-3,

VU les avis émis par le Comité Technique Paritaire des Services du Conseil Général de la Meuse le 5 décembre 2007 et le 31 janvier 2008.

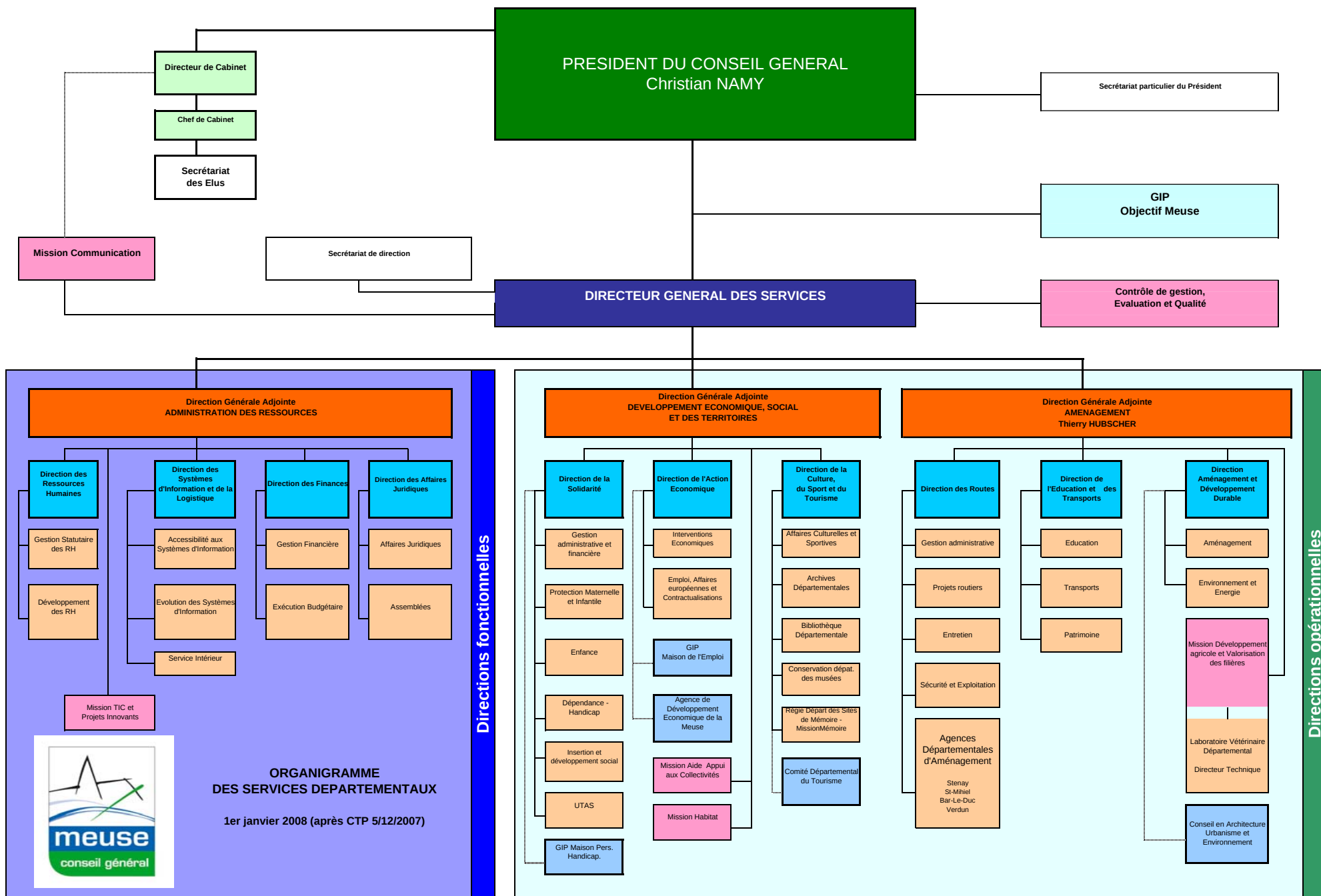
ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'organisation des services départementaux est fixée conformément aux documents annexés au présent arrêté portant organigramme des services départementaux et arrêté d'organisation des services du Conseil Général de la Meuse.

ARTICLE 2 : L'organigramme des services départementaux adopté par arrêté du 2 février 2007 est abrogé.

ARTICLE 3 : Les dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1^{er} mars 2008.

ARTICLE 4 : Mme le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.



ARRETE D'ORGANISATION DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

**Conseil Général de la Meuse
1er Février 2008**

SOMMAIRE

LA PRESIDENCE	4
Le Cabinet	5
Le GIP Objectif Meuse	7
LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX	8
La Direction Générale des Services Départementaux	10
La Direction Générale Adjointe Administration des Ressources	11
La Direction Générale Adjointe Développement Economique, Social et des Territoires	12
La Direction Générale Adjointe Aménagement	12
Le Secrétariat de Direction	13
La Mission de Contrôle de Gestion, Evaluation et Qualité	13
La Mission Communication	13
LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE ADMINISTRATION DES RESSOURCES	15
La Direction des Ressources Humaines	16
La Direction des Finances	18
La Direction des Systèmes d'Information et de la Logistique	20
La Direction des Affaires Juridiques	23
La Mission TIC et Projets Innovants	25

LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET DES TERRITOIRES	26
La Direction de l'Action Economique	27
Le GIP Maison de l'Emploi	29
L'Agence de Développement Economique de la Meuse	29
La Direction de la Solidarité	30
Le GIP Maison des Personnes Handicapées	34
La Direction de la Culture, des Sports et du Tourisme	35
Le Comité Départemental du Tourisme	39
La Mission d'Aide et d'Appui aux Collectivités	40
La Mission Habitat	41
 LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT	 42
La Direction des Routes	43
La Direction de l'Education et des Transports	47
La Direction de l'Aménagement et du Développement Durable	50
Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement	52
Le Mission Développement Agricole et Valorisation des Filières	53



LA PRESIDENCE

- Le Cabinet
- Le GIP Objectif Meuse

ARRETE D'ORGANISATION DES SERVICES LIES A LA PRESIDENCE

Sous l'autorité directe de l'exécutif départemental et plus particulièrement du Président du Conseil Général est placé un Cabinet dont dépend le Secrétariat des Elus et un Secrétariat particulier du Président.

1. L'ORGANISATION DES SERVICES ATTACHES A LA PRESIDENCE

- **LE CABINET DU PRESIDENT**
- **Le Cabinet a pour vocation d'exercer ses missions dans le souci permanent de promouvoir le Département, l'action du Président, de l'Assemblée Départementale et celle de son Administration. Le Cabinet est placé auprès et sous l'autorité du Président du Conseil Général.**

Ses 9 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Assurer une information efficace et un conseil avisé des élus (Président et Vice-Présidents) dans leurs décisions et arbitrages attendus
2. Préparer les interventions et déplacements (dossiers, discours, ...) du Président et des Vice-Présidents sur la base des éléments recueillis auprès des services et conformément aux arbitrages rendus
3. Contribuer à la mise en oeuvre des arbitrages rendus et décisions prises compte tenu du contexte, de la politique départementale et des lignes directrices de l'action de l'Administration
4. Favoriser les relations entre les Elus et l'Administration en assumant une fonction de relais
5. Assurer le secrétariat particulier et la gestion des agendas des Elus compte tenu de leurs représentations respectives et des contraintes individuelles et collectives
6. Garantir des réponses adaptées et réactives (formes, contenus, délais, ...) à toutes les sollicitations (courriers, demandes de rendez vous, ...) attribuées au Cabinet
7. Assurer un accueil et une orientation physique et téléphonique efficace et adaptée
8. Participer à la définition de la stratégie de communication du Conseil Général de la Meuse
9. Collaborer, notamment en lien avec le service Communication, à l'organisation et à l'animation de manifestations et événements à l'initiative ou menés en partenariat avec le Conseil Général

Le Directeur de Cabinet est assisté d'un Chef de Cabinet qui assure toutes les missions ou études à sa demande et garantit la continuité des services du Cabinet.

Le secrétariat des Elus est intégré au sein du Cabinet et assure les 5 missions suivantes :

1. Gérer les agendas
2. Assurer l'accueil physique et téléphonique du public et des Elus
3. Effectuer les travaux de secrétariat
4. Rédiger, mettre en forme et diffuser des courriers, documents ou autres supports de communication
5. Préparer et suivre les dossiers

2. LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) OBJECTIF MEUSE

Le GIP Objectif Meuse est une personne morale de droit public dotée de sa propre structure de fonctionnement, qui associe en qualité de partenaire public, le Conseil Général et d'autres partenaires privés.

Le Directeur du GIP Objectif Meuse est nommé par le Conseil d'Administration du G.I.P et agit sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration qui est aussi le Président du Conseil Général.

Pour situer son organisation dans le cadre de l'Administration Départementale, le Directeur du GIP est rattaché directement au Président du Conseil Général mais travaille en étroite collaboration avec la Direction Générale des Services Départementaux de manière fonctionnelle.

L'action du GIP Objectif Meuse s'inscrit dans le cadre de ses attributions fixées par le Code de l'Environnement et la Loi n°2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Dans ce cadre, le GIP Objectif Meuse intervient notamment en cohérence avec la mise en œuvre du Plan Départemental 2005/2012 dont une partie relevant tout particulièrement des problématiques de développement durable, pourra être cofinancée grâce aux fonds d'accompagnement liés au développement du Laboratoire Souterrain de recherches géologiques sur le stockage des déchets radioactifs de Bure-Saudron.

Ses 3 principales missions s'inscrivent dans le cadre de la Loi du 28 juin 2006 et sont les suivantes :

1. Mener des actions d'aménagement du territoire et de développement économique
2. Soutenir des actions de formation ainsi que des actions en faveur du développement, de la valorisation et de la diffusion de connaissances scientifiques et technologiques, notamment dans les techniques modernes de communication, les domaines étudiés au sein du Laboratoire Souterrain,...
3. Gérer des équipements de nature à favoriser et à faciliter l'exploitation du Laboratoire souterrain de recherches géologiques sur le stockage des déchets radioactifs de Bure-Saudron.



LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

- La Direction Générale des Services Départementaux
- La Direction Générale Adjointe Administration des Ressources
- La Direction Générale Adjointe Développement Economique, Social et des Territoires
- La Direction Générale Adjointe Aménagement

- Le Secrétariat de Direction
- La Mission de Contrôle de Gestion, Evaluation et Qualité
- La Mission Communication

ARRETE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Le Président du Conseil Général, Chef de l'Administration Départementale délègue la responsabilité du pilotage de l'ensemble des Directions qui la composent au Directeur Général des Services Départementaux.

L'Administration Départementale présente différentes strates hiérarchiques dont voici la représentation :

UN DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	
TROIS DIRECTEURS GENERAUX ADJOINTS	
DIX DIRECTIONS (dont neuf au siège de l'institution et une sur un autre site à Bar le Duc : Direction de la Solidarité)	
TRENTE DEUX SERVICES (dont cinq sur le site de l'Immeuble Saint Louis (Direction de la Solidarité) et quatre sur d'autres sites : Laboratoire Vétérinaire Départemental, Bibliothèque, Archives Départementales et Conservation Départementale des Musées)	
SEPT MISSIONS	
QUATRE UNITES TERRITORIALES D'ACTION SOCIALE	QUATRE AGENCES DEPARTEMENTALES D'AMENAGEMENT
DOUZE CENTRES MEDICO-SOCIAUX	DIX NEUF CENTRES D'EXPLOITATION TROIS DEPOTS

**CINQ STRUCTURES INDEPENDANTES
PARTENAIRES dont
2 GIP
(Groupements d'Intérêt Public)
et 3 SATELLITES**

1. LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

La vocation de la Direction Générale des Services est de piloter et d'animer les Services sous l'autorité du Président conformément aux orientations arrêtées par les Elus et aux objectifs stratégiques définis au sein du Comité Stratégique.

Les missions de la Direction Générale des Services Départementaux se confondent en réalité avec celles du Directeur Général des Services qui en assure la responsabilité et l'animation. Il assure en outre la transversalité entre les Directions Générales Adjointes.

UN DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES PILOTE DE L'ADMINISTRATION

Les cinq principales missions de la Direction Générale des Services sont :

- Piloter les activités des services départementaux pour la mise en œuvre des politiques du Conseil Général
- Décliner la politique départementale pour l'ensemble des Services et assurer un rôle de relais entre les Elus et l'Administration Départementale
- Contrôler, arbitrer et valider le projet de budget à partir des orientations stratégiques définies par l'exécutif départemental (la maîtrise du fonctionnement, le respect des programmations et des priorités annuelles, ...)
- Contrôler et évaluer les résultats des objectifs fixés à l'Administration Départementale dans le cadre d'une démarche globale de Management Participatif Par Objectifs
- Promouvoir la Collectivité et développer son influence auprès des décideurs locaux et des partenaires

2. LES DIRECTIONS GENERALES ADJOINTES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Placées sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général des Services Départementaux, trois Directions Générales Adjointes gèrent l'affectation des ressources et moyens nécessaires à l'activité de l'Administration Départementale et participent à la conception et à la déclinaison des politiques départementales dans les domaines de compétences des Directions fonctionnelles ou opérationnelles qu'ils encadrent respectivement. Ils ont aussi pour mission d'assurer les synergies utiles entre les services qu'ils coordonnent respectivement.

TROIS DIRECTEURS GENERAUX ADJOINTS
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT ADMINISTRATION DES RESSOURCES
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET DES TERRITOIRES
LA DIRECTEUR GENERAL ADJOINT AMENAGEMENT

- **LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE ADMINISTRATION DES RESSOURCES**
- **La Direction Générale Adjointe a pour vocation d'apporter une assistance et un accompagnement fonctionnels aux Directions dans les domaines juridiques, informatiques, matériels, financiers et humains.**

Les missions de la Direction Générale Adjointe Administration des Ressources se confondent en réalité avec celles du Directeur Général Adjoint chargé de l'Administration des Ressources qui en assure la responsabilité et l'animation.

Les 4 principales missions de la Direction Générale Adjointe Administration des Ressources sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Faciliter l'intégration des préoccupations financières, juridiques, humaines et matérielles dans le quotidien des Directions
2. Elaborer et mettre en œuvre un plan triennal consolidé de gestion des ressources financières, humaines et matérielles de la Collectivité
3. Faire émerger des axes de réflexion et mobiliser les ressources fonctionnelles nécessaires aux Directions dans leurs démarches d'organisation et de contrôle de leur gestion
4. Faire reconnaître le système d'information de la Collectivité comme un référentiel d'analyses et de perspectives pour l'ensemble des Directions et comme vecteur de modernisation du service public

- **LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET DES TERRITOIRES**

- **La Direction Générale Adjointe a pour vocation de participer à la conception et à la déclinaison des orientations stratégiques de la politique départementale en matière de développement économique, social et des territoires.**

Les missions de la Direction Générale Adjointe Développement Economique, Social et des Territoires se confondent en réalité avec celles du Directeur Général Adjoint chargé du Développement Economique, Social et des Territoires qui en assure la responsabilité et l'animation.

Les 5 principales missions de la Direction Générale Adjointe Développement Economique, Social et des Territoires sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Proposer et assurer la mise en œuvre d'orientations stratégiques de développement social
2. Proposer et assurer la mise en œuvre d'orientations stratégiques de la politique de développement économique et d'habitat
3. Proposer et assurer la mise en œuvre d'orientations stratégiques de la politique de développement des territoires
4. Proposer et assurer la mise en œuvre d'orientations stratégiques de la politique de développement de la culture, du sport, des loisirs et du tourisme
5. Piloter sur le champ de la DGA, la mise en œuvre de l'acte II de la Décentralisation et de l'élargissement du périmètre d'intervention du Département à travers les G.I.P. « Maison de l'Emploi » et « Maison des Personnes Handicapées »

- **LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT**

- **La Direction Générale Adjointe a pour vocation de concevoir les orientations stratégiques de la politique d'aménagement du territoire et de gestion des services publics pour l'amélioration du cadre de vie des meusiens.**

Les missions de la Direction Générale Adjointe Aménagement se confondent en réalité avec celles du Directeur Général Adjoint chargé de l'Aménagement qui en assure la responsabilité et l'animation.

Les 6 principales missions de la Direction Générale Adjointe Aménagement sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Concevoir et suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques d'aménagement du territoire meusien dans le cadre d'un plan triennal d'investissement
2. Concevoir et assurer la mise en œuvre des politiques de service public départemental en matière d'Education, de Transports de voyageurs et de marchandises, d'Agriculture et d'Environnement
3. Faire émerger et développer une culture de gestion de projets pour les opérations d'aménagements stratégiques
4. Conduire à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de gestion du patrimoine départemental afin d'optimiser le coût des travaux d'entretien et de gros entretien de voirie et de bâtiment

5. Piloter sur le champ d'action de la DGA Aménagement la mise en œuvre de l'acte II de la Décentralisation en matière de transferts de compétences, de services, de personnels et de moyens matériels et financiers
6. Piloter la gestion et le développement des activités du Laboratoire Vétérinaire Départemental

• **LE SECRETARIAT DE DIRECTION**

Le Secrétariat de Direction rattaché à la Direction Générale prend en charge les 6 missions principales suivantes :

1. Assurer l'accueil et l'orientation physique et téléphonique du public, des Elus et des collaborateurs
2. Gérer les agendas
3. Rédiger, mettre en forme et diffuser des courriers, documents ou autres supports de communication
4. Préparer et suivre des dossiers
5. Préparer et suivre des réunions
6. Collaborer à la rédaction des comptes-rendus

3. LES MISSIONS PLACÉES SOUS L'AUTORITÉ DIRECTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

MISSION CONTRÔLE DE GESTION, EVALUATION ET QUALITÉ

Une mission de Contrôle de gestion, d'Evaluation et de Qualité, placée sous l'autorité du Directeur Général des Services, prend en charge les 6 missions suivantes :

1. Mettre en place et animer le contrôle de gestion de la collectivité
2. Coordonner, mettre au point et animer les outils de pilotage de la collectivité
3. Participer à l'évaluation des politiques départementales
4. Contribuer à la mise en place et à la maintenance des principales procédures notamment transversales
5. Animer la démarche de management par objectifs
6. Accompagner la gestion de la transversalité

Les missions 5 et 6 sont ponctuelles.

MISSION COMMUNICATION

La Mission Communication, sous l'autorité du Directeur Général des Services et en lien avec le Cabinet, est chargée de l'élaboration, de l'organisation, de la mise en œuvre et de la gestion de l'ensemble des actions de communication externes au Département.

A cette fin, la Mission Communication recense les informations qui lui sont nécessaires et peut appuyer son action sur les moyens des Services

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Participer à la définition et assurer la mise en œuvre des orientations et programmes retenus par la collectivité en matière de communication externe
2. Organiser, coordonner et assurer la conception et la diffusion des supports de communication externes édités par le Conseil Général, d'informations d'utilité publique
3. Participer à la promotion et à la valorisation du territoire grâce à la mobilisation des outils de communication développés par le Conseil Général et ses partenaires
4. Collaborer à l'organisation de manifestations et événements à l'initiative ou menés en partenariat avec le Conseil Général
5. Collaborer à l'évaluation de la stratégie de communication externe de la collectivité



LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE ADMINISTRATION DES RESSOURCES

- **La Direction des Ressources Humaines**
- **La Direction des Finances**
- **La Direction des Systèmes d'Information
et de la Logistique**
- **La Direction des Affaires Juridiques**
- **La Mission TIC et Projets Innovants**

ARRETE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cette Direction est placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint chargé de l'Administration des Ressources.

Outre les fonctions de gestion des personnels sur le plan statutaire, la vocation de la Direction des Ressources Humaines est triple :

Veiller à l'évolution, l'optimisation et l'homogénéisation de la politique de gestion des ressources humaines dans la Collectivité sous tous ses aspects

Accompagner les Services dans leurs réflexions pour anticiper avec eux les évolutions de leurs secteurs d'activité et ainsi mieux maîtriser les changements induits en moyens humains, tant sur le plan quantitatif que qualitatif

Favoriser le partage de la fonction ressources humaines avec l'encadrement de la Collectivité par le dialogue, les outils, le conseil et l'assistance

1. LES MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction a en charge 5 missions principales :

1. Gérer la carrière, la paie, la masse salariale et l'action sociale en faveur du personnel
2. Développer la gestion des emplois et des compétences
3. Gérer les dispositifs d'hygiène-sécurité-santé
4. Développer la communication interne
5. Gérer les relations sociales

2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE DE LA DIRECTION

Cette Direction est pilotée et animée par un Directeur des Ressources Humaines.

La Direction se compose de 2 Services.

Son organisation fonctionnelle est la suivante :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DEUX SERVICES
SERVICE DE LA GESTION STATUTAIRE DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

3. LES MISSIONS DES SERVICES OPERATIONNELS DU SIEGE

Les missions principales des Services sont les suivantes :

- **LE SERVICE DE LA GESTION STATUTAIRE DES RESSOURCES HUMAINES**
- **Le Service a pour vocation de gérer administrativement et statutairement la carrière des agents depuis leur intégration jusqu'à leur départ en retraite.**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Gérer le déroulement de carrière et les incidents
 2. Organiser les CAP
 3. Gérer la paie, les indemnités des Elus et les frais de déplacement des agents
 4. Gérer la masse salariale
 5. Gérer les dossiers de départ en retraite
- **LE SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**
 - **Le Service a pour vocation d'élaborer, de développer et de suivre une gestion prévisionnelle des ressources humaines en termes de méthodologies et d'outils pour améliorer les compétences et l'environnement de travail des agents en assurant un bon niveau de communication et d'information.**

Ses 6 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) pour optimiser la gestion des effectifs, définir les fonctions, analyser et combler les écarts entre les besoins de la Collectivité et les compétences des agents
2. Promouvoir la formation comme outil de développement des compétences
3. Organiser le recrutement externe, la mobilité interne et l'intégration des agents
4. Gérer l'action sociale en faveur du personnel
5. Gérer la prévention en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail
6. Gérer la communication interne

Concernant ce Service, il est également en charge de l'action et des œuvres sociales du personnel.

Concernant l'organisation des concours et examens, la Médecine du Travail, ainsi que l'hygiène-sécurité, le Centre de Gestion de la Meuse intervient en prestataire de services pour le compte de la Collectivité.

ARRETE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION DES FINANCES

Cette Direction est placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint chargé de l'Administration des Ressources.

La vocation de la Direction des Finances est de concevoir, proposer et adapter une politique de gestion et de planification budgétaire et financière pour la Collectivité.

1. LES MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction a en charge 5 missions principales :

1. Piloter la gestion du budget départemental et rendre compte
2. Concevoir et promouvoir une politique d'optimisation des coûts de gestion
3. Gérer la dette
4. Observer et dégager les marges sur l'évolution des recettes départementales
5. Valider des analyses rétrospectives et prospectives en intégrant le périmètre de risque

2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE DE LA DIRECTION

Cette Direction est pilotée et animée par un Directeur des Finances.

La Direction se compose de 2 Services.

Son organisation fonctionnelle est la suivante :

DIRECTION DES FINANCES
DEUX SERVICES
SERVICE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE
SERVICE DE LA GESTION FINANCIERE

3. LES MISSIONS DES SERVICES OPERATIONNELS

Les missions principales des Services sont les suivantes :

- **LE SERVICE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE**
- **Le Service a pour vocation de veiller à la bonne exécution du budget en fournissant des indicateurs de mesure fiables.**

Ses 3 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Organiser et contrôler l'exécution du budget
2. Organiser et enrichir l'information comptable
3. Insérer l'exécution budgétaire dans une perspective bilancielle

- **LE SERVICE DE LA GESTION FINANCIERE**
- **Le Service a pour vocation d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie budgétaire et financière de la Collectivité.**

Ses 4 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Participer à la préparation et à l'exécution du budget départemental
2. Assurer la gestion de la dette et de la trésorerie
3. Participer à la conception et à la mise en œuvre d'une politique d'optimisation des coûts de gestion
4. Promouvoir le développement de logiques prospectives intégrant les projets de la Collectivité, les contraintes et les risques

ARRETE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE LA LOGISTIQUE

Cette Direction est placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint chargé de l'Administration des Ressources.

La vocation de la Direction des Systèmes d'Information et de la Logistique est double :

Au titre des systèmes d'information : assurer la gestion, la cohérence, l'évolution et la maintenance du système d'information et de transmission de la Collectivité, ainsi que l'ensemble des développements applicatifs des logiciels et progiciels mis à disposition des Directions du Conseil Général

Au titre de la logistique : élaborer et piloter la stratégie de gestion des moyens généraux des Services du Conseil Général

1. LES MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction a en charge 6 missions principales :

1. Proposer et planifier les investissements nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales dans les Directions
2. Garantir la sécurité et la cohérence du système d'information, notamment par la priorisation de certains développements
3. Assurer la promotion des outils afin de développer leurs usages par les personnels
4. Animer la veille technologique et organiser sa promotion et sa diffusion auprès des Services Départementaux
5. Assurer l'acquisition et la gestion de l'ensemble des moyens matériels nécessaires au fonctionnement des Services Départementaux et au bon déroulement des manifestations et réceptions de la Collectivité
6. Définir les règles d'occupation des locaux pour l'ensemble des bâtiments départementaux

2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE DE LA DIRECTION

Cette Direction est pilotée et animée par un Directeur des Systèmes d'Information et de la Logistique.

La Direction se compose de 3 Services

Son organisation fonctionnelle est la suivante :

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE LA LOGISTIQUE
TROIS SERVICES
SERVICE ACCESSIBILITE AUX SYSTEMES D'INFORMATION
SERVICE EVOLUTION DES SYSTEMES D'INFORMATION
SERVICE INTERIEUR

3. LES MISSIONS DES SERVICES OPERATIONNELS DU SIEGE

Les missions principales des Services sont les suivantes :

- **LE SERVICE ACCESSIBILITE AUX SYSTEMES D'INFORMATION**
- **Le Service a pour vocation de permettre à chaque collaborateur autorisé de la collectivité l'accès aux systèmes d'information et l'usage efficient des outils qui le composent**

Ses 4 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Gérer les droits d'accès des collaborateurs aux systèmes d'information
2. Assurer la mise à disposition de matériel informatique et téléphonique en adéquation avec les besoins des collaborateurs et les politiques de la collectivité
3. Gérer et organiser les attentes des collaborateurs en matière de formation informatique
4. Prendre en charge les problèmes informatiques et téléphoniques immédiats des collaborateurs (hotline)

- **LE SERVICE EVOLUTION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

- **Le Service a pour vocation de garantir l'accessibilité, la sécurité et le développement du système et des outils informatiques de la Collectivité.**

Ses 4 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Participer à la mise en place des outils (système et métier) de la Collectivité et proposer des investissements pour la mise en œuvre des décisions politiques et des choix dans les Directions
2. Mettre en place les moyens humains et techniques garantissant la sécurité et la cohérence du système d'information
3. Garantir la disponibilité du système d'information
4. Assurer le pilotage des projets informatiques de la Collectivité

- **LE SERVICE INTERIEUR**

- **Le Service a pour vocation d'organiser les moyens matériels, le protocole et les réceptions ainsi que de gérer le patrimoine et l'intendance de l'Hôtel du Département**

Ses 4 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Gérer le protocole et les réceptions
2. Gérer le patrimoine mobilier et le parc de véhicules
3. Gérer l'intendance générale à l'Hôtel du Département
4. Gérer les travaux d'entretien de l'Hôtel du Département non couverts par contrats et l'exploitation des installations techniques (hors programmation et exécution du gros entretien du ressort de la Direction de l'Education et des Transports)

ARRETE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Cette Direction est placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint chargé de l'Administration des Ressources.

La vocation de la Direction des Affaires Juridiques est de garantir la conformité et la validité des actes de la Collectivité et plus particulièrement des marchés publics et des travaux des Assemblées.

1. LES MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction a en charge 6 missions principales :

1. Garantir la sécurité juridique des décisions et actes départementaux
2. Apporter aux Elus et aux Services une expertise juridique dans l'élaboration des projets départementaux
3. Gérer les procédures de marchés publics
4. Garantir la Collectivité contre les risques liés aux activités des services
5. Organiser les travaux des Assemblées
6. Coordonner l'assistance juridique aux services

2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE DE LA DIRECTION

Cette Direction est pilotée et animée par un Directeur des Affaires Juridiques.

La Direction se compose de 2 Services.

Son organisation fonctionnelle est la suivante :

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
DEUX SERVICES AU SIEGE DE L'INSTITUTION
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE DES ASSEMBLEES

3. LES MISSIONS DES SERVICES OPERATIONNELS DU SIEGE

Les missions principales des Services sont les suivantes :

- **LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES**
- **Le Service a pour vocation d'assurer l'organisation des marchés publics et de valider la conformité juridique des actes de la Collectivité.**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Apporter aux Services une assistance juridique pour l'analyse et la rédaction des décisions, actes et contrats
 2. Assurer une veille juridique et la communication des actes administratifs
 3. Gérer les procédures de passation des marchés publics de la Collectivité
 4. Gérer les contentieux
 5. Garantir la couverture en assurance des risques liés à l'activité et aux biens de la Collectivité
- **LE SERVICE DES ASSEMBLEES**
 - **Le Service a pour vocation d'assurer un fonctionnement fluide et efficace des travaux de l'Assemblée, notamment en garantissant la validité des actes, la transmission des documents et la production des décisions dans le respect des délais du calendrier du Conseil Général.**

Ses 6 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Assurer un pré-contrôle au plan juridique, en liaison avec le Service des Affaires Juridiques et, au plan administratif pour les projets de décision soumis aux Assemblées, ainsi qu'un pré-contrôle des actes transmis à la Préfecture au titre du Contrôle de Légalité
2. Garantir le respect des délais et circuits de transmission des documents préparatoires des séances et formaliser les documents de travail des Assemblées
3. Coordonner le suivi des vœux et questions soulevées par les Elus en liaison avec l'ensemble des Services
4. Développer l'usage du logiciel OXYAD et organiser l'accès des Services aux décisions archivées
5. Assurer la publication légale en liaison avec le Service des Affaires Juridiques des informations relatives aux marchés, aides directes, subventions, passés ou octroyés par la collectivité
6. Assurer la diffusion et la mise à jour du Règlement Intérieur

ARRETE D'ORGANISATION DE LA MISSION TIC ET PROJETS INNOVANTS

MISSION TIC ET PROJETS INNOVANTS

Cette Mission est placée sous l'autorité directe du Directeur Général Adjoint chargé de l'Administration des Ressources.

- **La Mission a pour vocation de promouvoir les TIC, d'encourager, de développer et d'accompagner les projets innovants.**

Ses 4 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Organiser des actions d'information, de formation et de sensibilisation des différents publics
2. Rendre lisible l'effectivité des usages des TIC dans le département
3. Organiser la mutualisation des demandes et des moyens à l'échelle d'un territoire dans un but d'efficience
4. Proposer des perspectives de structuration en matière de haut débit applicable à l'échelle du département



LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET DES TERRITOIRES

- **La Direction de l'Action Economique**
- **La Direction de la Solidarité**
- **La Direction de la Culture, des Sports
et du Tourisme**
- **La Mission d'Aide et d'Appui aux
Collectivités**
- **La Mission Habitat**

ARRETE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'ACTION ECONOMIQUE

Cette Direction est placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint chargé du Développement Economique, Social et des Territoires.

La vocation de la Direction de l'Action Economique est de coordonner les interventions du Département, en s'attachant plus particulièrement à l'emploi et au développement de partenariats financiers avec l'Europe, l'Etat et la Région.

Il est précisé que le volet agro-environnemental est traité en lien avec la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural.

Les aides à l'hôtellerie et à l'hébergement touristique sont traitées en relation avec le Comité Départemental de Tourisme et l'économie sociale, en lien avec la Direction de la Solidarité.

1. LES MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction a en charge 4 missions principales :

1. Proposer, concevoir et piloter la politique du développement économique
2. Animer la politique de développement économique en lien notamment avec l'Agence de Développement, développer des relations privilégiées avec les organismes ou outils associés au développement économique, à la recherche et à l'innovation
3. Développer les conditions d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et assurer en lien avec les partenaires de la Maison de l'Emploi, la convergence des politiques publiques de l'Emploi et de la Formation professionnelle
4. Piloter, animer les démarches de planification et de contractualisation (Europe, Etat, Région, Fonds d'Accompagnement) et promouvoir, ainsi que participer au montage de projets s'inscrivant dans ce cadre

2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE DE LA DIRECTION

Cette Direction est pilotée et animée par un Directeur de l'Action Economique.

La Direction se compose de 2 Services.

Son organisation fonctionnelle est la suivante :

DIRECTION DE L'ACTION ECONOMIQUE
DEUX SERVICES AU SIEGE DE L'INSTITUTION
SERVICE DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES
SERVICE EMPLOI, AFFAIRES EUROPEENNES ET CONTRACTUALISATIONS

3. LES MISSIONS DES SERVICES OPERATIONNELS DU SIEGE

Les missions principales des Services sont les suivantes :

- **LE SERVICE DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES**
- **Le Service a pour vocation de promouvoir et développer les actions économiques du Département en finançant et en accompagnant les porteurs de projets.**

Ses 3 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Contribuer aux réflexions et à la mise en œuvre des actions de développement économique
2. Favoriser l'accueil et le conseil aux porteurs de projets dans les secteurs de l'artisanat, de l'industrie, du tourisme et des services
3. Gérer, en lien avec les Services concernés, les zones d'activité d'intérêt départemental pour le compte de différents maîtres d'ouvrage

- **LE SERVICE EMPLOI, AFFAIRES EUROPEENNES ET CONTRACTUALISATIONS**
- **Le Service a pour vocation d'apporter un appui et un accompagnement techniques, administratifs et financiers, d'une part, aux différents projets et acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle et, d'autre part, dans le cadre de la mobilisation des dispositifs Européens, Nationaux, Régionaux ou liés aux fonds d'accompagnement, au service des projets départementaux.**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Assurer l'appui à l'organisation et au fonctionnement du GIP Maison de l'Emploi ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi de son plan d'actions
2. Traiter les problématiques d'emploi et de formation professionnelle au travers de la mise en œuvre de mesures pour favoriser une meilleure promotion et insertion professionnelle
3. Assurer le financement du projet départemental dans le cadre des dispositifs d'intervention de l'Europe, de l'Etat, de la Région et liés à l'intervention des Fonds d'accompagnement
4. Assurer l'assistance au montage de projets éligibles par les différents partenaires
5. Assurer l'information et la promotion européenne à travers le « Guid'Europe Meuse »

4. LES STRUCTURES INDEPENDANTES PARTENAIRES DE LA DIRECTION DE L'ACTION ECONOMIQUE

Deux structures indépendantes, un GIP et une Agence de Développement, ainsi que des syndicats mixtes, concourent au développement de l'économie et de l'emploi et tissent des liens fonctionnels avec la Direction de l'Action Economique.

Le GIP Maison de l'Emploi et l'Agence de Développement de la Meuse sont des personnes morales de droit public ou privé dotés de leur propre structure de fonctionnement, qui associent le Conseil Général et d'autres partenaires publics ou privés.

DEUX STRUCTURES INDEPENDANTES PARTENAIRES
GIP MAISON DE L'EMPLOI
AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA MEUSE

- **LE GIP MAISON DE L'EMPLOI**

- **Le GIP Maison de l'Emploi a une triple vocation :**

Contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi

Exercer des actions en matière de prévision des besoins de main-d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas de restructurations

Participer également à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés et à l'aide à la création/reprise d'entreprise.

Ses 3 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Réaliser l'observation, l'anticipation et l'adaptation du territoire
2. Favoriser l'accès et le retour à l'emploi
3. Développer l'emploi et la création / reprise d'entreprises

- **L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA MEUSE**

- **L'Agence de Développement de la Meuse a pour vocation d'élaborer et de piloter la mise en œuvre de la concertation économique afin de mobiliser les acteurs économiques locaux et extérieurs, en vue de réaliser une offre territoriale concurrentielle.**

Ses 4 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Définir les orientations politiques de l'Agence
2. Entreprendre la promotion économique du Département
3. Formaliser une offre économique pour favoriser l'implantation d'entreprises en Meuse et particulièrement sur les zones d'intérêt départemental
4. Mettre en œuvre le marketing territorial

ARRETE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE

Cette Direction est placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint chargé du Développement Economique, Social et des Territoires.

La vocation de la Direction de la Solidarité est d'élaborer et de piloter la mise en œuvre des politiques d'Action Sociale Départementales en faveur de l'Enfance et de la Famille, des Personnes Agées, des adultes handicapés, des populations en situation de fragilité et d'exclusion ainsi que certaines actions de santé publique.

1. LES MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction a en charge quatre missions principales :

1. Elaborer la politique d'Action Sociale du Département et piloter sa mise en œuvre transversale et territoriale conformément aux orientations politiques et dans le respect de la réglementation
2. Concevoir et mettre à jour les grands projets départementaux liés à l'organisation sociale et médicosociale et notamment les schémas sociaux
3. Assurer la mise en œuvre des politiques sectorielles d'Action Sociale en maîtrise d'œuvre et en maîtrise d'ouvrage
4. Garantir la cohérence de l'action départementale au travers d'une organisation déconcentrée en 4 Unités Territoriales d'Action Sociale

2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE DE LA DIRECTION

La Direction de la Solidarité est localisée hors des bâtiments de l'Hôtel du Département.

Cette Direction est pilotée et animée par un Directeur de la Solidarité.

La Direction se compose de 5 Services dont 1 service avec des échelons déconcentrés et 1 GIP.

Son organisation fonctionnelle est la suivante :

DIRECTION DE LA SOLIDARITE
SIX SERVICES AU SIEGE DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE
SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
SERVICE ENFANCE
SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
SERVICE DEPENDANCE HANDICAP
SERVICE INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL
SERVICE DES UNITES DEPARTEMENTALES D'ACTION SOCIALE

4 UNITES TERRITORIALES D’ACTION SOCIALE				
UNITES TERRITORIALES D’ACTION SOCIALE	STENAY	VERDUN	COMMERCY	BAR-LE-DUC
12 CENTRES MEDICO-SOCIAUX	Stenay Etain	Clermont Verdun	Commercy Saint-Mihiel Vaucouleurs	Bar-le-Duc Theuriet Bar-le-Duc Côte Ste Catherine Ligny Revigny Tronville

UNE STRUCURE INDEPENDANTE PARTENAIRE
GIP MAISON DES PERSONNES HANDICAPEES

Son organisation territoriale est la suivante :

3. LES MISSIONS DES SERVICES OPERATIONNELS DU SIEGE

Les missions principales des Services sont les suivantes :

- **LE SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**
- **Le Service est garant d'une expertise en matière de gestion administrative, financière et de tarification, en vue de l'aide à la décision du Directeur et des Chefs de services dans leurs domaines de compétence respectifs**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Participer à l’élaboration du budget de la Direction et en garantir le suivi
2. Centraliser la gestion des établissements
3. Gérer les activités logistiques de la Direction
4. Assurer la transversalité en les services de la Direction
5. Piloter l’observatoire du social

- **LE SERVICE ENFANCE**

- **Le Service est garant de la mise en œuvre des missions légales dans les domaines de l'Aide Sociale à l'Enfance, en lien avec le service des UTAS**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Participer à la définition d'une politique départementale en matière d'Aide Sociale à l'Enfance et animer sa mise en œuvre notamment à travers le schéma de l'enfance
2. Harmoniser les procédures en matière d'Aide Sociale à l'Enfance et veiller à leur application
3. Organiser le partenariat à travers la signature de protocoles et autres démarches contractuelles
4. Animer, coordonner et arbitrer les actions relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance
5. Suivre et évaluer l'activité des prestataires dans le cadre des délégations de Service Public

- **LE SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**

- **Le Service a pour vocation de définir et mettre en œuvre la politique départementale de PMI, en lien avec le service des UTAS, en application des obligations légales et des priorités définies par l'Assemblée Départementale.**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Définir et mettre en œuvre la politique départementale de PMI
2. Promouvoir et développer des actions de prévention médicosociale dans le domaine de la PMI
3. Garantir le respect des conditions d'accueil individuel et collectif de la petite enfance
4. Participer à l'élaboration de la politique de prévention, de dépistage et de signalement de la maltraitance sur mineurs
5. Assurer une veille sanitaire et apporter un conseil technique en matière de santé publique dans le domaine de compétence de la PMI

- **LE SERVICE DEPENDANCE HANDICAP**

- **Le Service a pour vocation de garantir la mise en œuvre des missions légales dans les domaines des personnes âgées, personnes handicapées et de la santé, en lien avec le service des UTAS**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Participer à la définition d'une politique départementale en matière d'aides aux personnes âgées, personnes handicapées, de protection de la santé et animer sa mise en œuvre notamment à travers les schémas départementaux et le calendrier vaccinal
2. Veiller à la mise en œuvre des procédures liées au domaine des personnes âgées et des personnes handicapées
3. Organiser le partenariat à travers la signature de protocoles et autres démarches contractuelles
4. Animer, coordonner et arbitrer les actions relevant des personnes âgées et des personnes handicapées
5. Suivre et évaluer l'activité des prestataires dans le cadre des délégations de service public

- **LE SERVICE INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL**

- **Le Service a pour vocation de s'inscrire dans le développement social territorial et l'action sociale de proximité en assurant notamment la mise en œuvre et le suivi du Plan Départemental pour le Logement des plus démunis et du Plan Départemental d'Insertion, en lien avec le service des UTAS**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Garantir le bon fonctionnement de la liquidation du droit au RMI
2. Organiser et contrôler la gestion sociale du RMI
3. Organiser et contrôler l'aide financière individuelle servie sur les fonds d'insertion
4. Contribuer à la définition et à l'exécution des schémas de cadrage prévus par la loi
5. Mettre en œuvre des actions d'insertion

- **LE SERVICE DES UNITES TERRITORIALES D'ACTION SOCIALE**

- **Le Service se compose d'un échelon central et d'échelons déconcentrés .**

Les 5 missions principales de l'échelon central sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Garantir la faisabilité des politiques sectorielles proposées par les Chefs de Service de la Direction de la Solidarité, au regard de la charge de travail des personnels et des moyens disponibles sur les UTAS
2. Assurer, par délégation du Directeur de la Solidarité et en lien avec les Directions fonctionnelles du Conseil Général, le suivi des moyens humains, matériels et patrimoniaux des UTAS
3. Animer la territorialité sur le plan organisationnel et technique
4. Coordonner l'encadrement de l'activité des UTAS
5. Organiser la veille sociale sur les UTAS et le suivi de l'activité des agents

Les 4 missions principales des échelons déconcentrés, Unités Territoriales d'Action Sociale et Centres Médico-Sociaux sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Mettre en œuvre les politiques d'action sociale élaborées par les Chefs de Service de la Direction de la Solidarité, dans le respect des procédures et protocoles
2. Représenter le Département auprès de la population et des partenaires sur le territoire de l'UTAS, pour ce qui concerne les compétences d'action sociale du Conseil Général
3. Garantir un service de proximité et une prise en charge équitable des usagers
4. Prendre en compte et relayer les évolutions du territoire et l'activité des équipes médico-sociales

5. LES MISSIONS DU GIP MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

Le GIP Maison Départementale des personnes handicapées est une personne morale de droit public dotée de sa propre structure de fonctionnement, qui associe en qualité de partenaire public, le Conseil général, et d'autres partenaires privés.

Les missions principales du GIP de la Maison départementale des personnes handicapées sont les suivantes :

La Maison Départementale des personnes handicapées, lieu unique d'accueil, a pour vocation d'exercer une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

Pour cela, elle doit :

1. Informer et accompagner les personnes handicapées et leur famille dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution
2. Mettre en place et organiser l'équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne sur la base du projet de vie et propose un plan personnalisé de compensation du handicap
3. Assurer l'organisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et le suivi de la mise en œuvre de ses décisions ainsi que la gestion du fond départemental de compensation du handicap
4. Recevoir toutes les demandes de droits ou de prestations qui relèvent de la compétence de la Commission des Droits et de l'Autonomie
5. Organiser une mission de conciliation par des personnes qualifiées
6. Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises
7. Organiser des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médicosociaux et désigner en son sein un référent pour l'insertion professionnelle
8. Mettre en place un numéro de téléphone pour les appels d'urgence
9. Assurer la gestion du Fonds Départemental de Compensation du Handicap

ARRETE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DU TOURISME

Cette Direction est placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint chargé du Développement Economique, Social et des Territoires.

La vocation de la Direction de la Culture, des Sports et du Tourisme est de concevoir et de mettre en œuvre des politiques, des schémas et des actions dans le domaine de la culture, du sport, des loisirs, du tourisme et de la politique de mémoire.

1. LES MISSIONS DE LA DIRECTION

Le Directeur de la Culture du Sport et du Tourisme assure l'encadrement de la Direction. Il est assisté d'un Conseiller Technique chargé de missions de conception portant sur la politique de mémoire et le développement artistique.

La Direction a en charge 5 missions principales :

1. Concevoir et mettre en œuvre une politique et des actions culturelles conformément aux orientations politiques
2. Concevoir et mettre en œuvre une politique d'aide et d'accompagnement des activités sportives et de loisirs dans le département
3. Piloter l'élaboration du schéma départemental du tourisme et assurer le suivi du Comité Départemental du Tourisme qui est chargé de sa mise en œuvre
4. Participer en appui et en contrôle du Comité Départemental du Tourisme à l'élaboration et à la mise en œuvre du Schéma Départemental du Tourisme
5. Concevoir et assurer la mise en œuvre de la politique de mémoire

2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE DE LA DIRECTION

Cette Direction est pilotée et animée par un Directeur de la Culture, des Sports et du Tourisme.

La Direction se compose de 5 Services

Son organisation fonctionnelle est la suivante :

DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DU TOURISME
DEUX SERVICES AU SIEGE DE L'INSTITUTION
SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES
SERVICE DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DES SITES DE MEMOIRE - MISSION MEMOIRE
TROIS SERVICES DECONCENTRES
SERVICE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES
SERVICE DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE
SERVICE DE LA CONSERVATION DEPARTEMENTALE DES MUSEES
UNE STRUCTURE INDEPENDANTE PARTENAIRE
COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

3. LES MISSIONS DES SERVICES OPERATIONNELS DU SIEGE

Les missions principales des Services sont les suivantes :

- **LE SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES**
- **Le Service a pour vocation de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des actions dans le cadre culturel et sportif en s'appuyant sur un tissu local d'acteurs et de partenaires.**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Concevoir et assurer la mise en œuvre de la politique culturelle et artistique départementale, notamment celle en faveur de la vie associative
 2. Définir et animer la mise en œuvre de la politique sportive départementale
 3. Concevoir et assurer la mise en œuvre de la politique départementale pour le patrimoine public
 4. Définir et assurer la mise en œuvre d'une politique musicale départementale
 5. Participer à la définition et assurer la mise en œuvre d'une politique départementale de développement artistique
- **LE SERVICE DE LA MISSION MEMOIRE ET DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DES SITES**

Le Service de la Régie Départementale des Sites de Mémoire est une composante de la Mission Mémoire qui intègre également la Cellule Politique de Mémoire.

Le Service de la Régie Départementale des Sites de Mémoire a pour vocation de réfléchir et de travailler au développement des sites de mémoire départementaux en mettant en lumière leur attractivité pour augmenter leur fréquentation par le public.

Ainsi, le Service de la Régie Départementale des Sites de Mémoire assure la gestion et pilote la mise à niveau de la Citadelle et des Forts de Vaux et Douaumont. Il assure l'exploitation et la mise à niveau des Sites Verdunois.

La maintenance du bâti et des équipements est assurée en lien avec le Service du Patrimoine

Les 5 principales missions de la Cellule Politique de Mémoire sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Concevoir une politique de mémoire départementale
2. Mettre en place le Centre d'Interprétation
3. Mettre en place et animer un réseau départemental des sites de Mémoire
4. Animer un Comité Scientifique chargé de valider l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de Mémoire
5. Concevoir, organiser et programmer des événements culturels

4. LES MISSIONS DES SERVICES OPERATIONNELS DECENTRALISES

- **LE SERVICE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES**
- **Le Service a pour vocation d'assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine écrit du département.**

Ses 4 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Organiser la collecte des Archives
2. Assurer la conservation des collections
3. Organiser et contrôler le classement des Archives
4. Assurer la communication et la mise en valeur des documents

- **LE SERVICE DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE**

- **Le Service a pour vocation de favoriser la lecture en mettant en œuvre un schéma de lecture publique et en développant des actions de promotion auprès des usagers.**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Concevoir et animer la mise en œuvre d'une politique Départementale de lecture publique
2. Proposer et superviser la mise en œuvre du schéma relatif à la desserte des communes
3. Superviser les achats de livres, de programmes et de mobiliers
4. Participer à l'organisation de manifestations culturelles
5. Superviser la formation des bénévoles

- **LE SERVICE DE LA CONSERVATION DEPARTEMENTALE DES MUSEES**

- **Le Service a pour vocation d'élaborer une politique de conservation et d'animation du patrimoine départemental.**

Ses 4 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Assurer le suivi technique et scientifique des collections labellisées « Musées de France » des musées avec lesquels le Département est conventionné
2. Superviser l'étude et la valorisation des collections
3. Concevoir et mettre en œuvre des animations autour des collections
4. Gérer les dossiers culturels annexes tels que l'Inventaire Général et l'Archéologie—

o Le Service gère 10 musées :

- Le Musée Raymond Poincaré de Sampigny (propriété du Conseil Général de la Meuse)
- Le Musée Barrois de Bar-le-Duc (convention culturelle)
- Le Musée de la Céramique et de l'Ivoire de Commercy (conventions scientifique et culturelle)
- Le Musée de la fortification de Montmédy (conventions scientifique et culturelle)
- Le Musée Jules Bastien Lepage de Montmédy (conventions scientifique et culturelle)
- Le Musée d'Art Sacré de Saint-Mihiel (conventions scientifique et culturelle)
- Le Musée de la Bière de Stenay (conventions scientifique et culturelle)
- Le Musée d'Argonne de Varennes (conventions scientifique et culturelle)
- Le Musée Jeanne d'Arc de Vaucouleurs (conventions scientifique et culturelle)
- Le Musée de la Pricerie de Verdun (conventions scientifique et culturelle)

5. LES MISSIONS OPERATIONNELLES DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

• LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

Le Comité Départemental du Tourisme est une association loi 1901 dotée de sa propre structure de fonctionnement, qui associe partenaires publics et partenaires privés.

- **Le Comité Départemental du Tourisme a pour vocation d'élaborer et de piloter la mise en œuvre de la politique départementale en matière de Tourisme**

Ses 3 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Concevoir et mettre en œuvre une stratégie globale de développement et de dynamisation de l'économie touristique du territoire à partir des orientations stratégiques du Département
2. Contrôler l'élaboration et la mise en œuvre du plan marketing touristique départemental
3. Assurer et animer le conseil en ingénierie touristique auprès des acteurs du tourisme départementaux

**ARRETE D'ORGANISATION DES MISSIONS
ATTACHEES A LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET DES TERRITOIRES**

Trois missions sont directement rattachées au Directeur Général Adjoint chargé du Développement Economique, du Social et des Territoires :

DEUX MISSIONS
MISSION D'AIDE ET D'APPUI AUX COLLECTIVITES
MISSION HABITAT

- **LA MISSION D'AIDE ET D'APPUI AUX COLLECTIVITES**
- **La Mission a pour vocation d'harmoniser le développement territorial et d'assurer une interface entre le Conseil Général et les différents partenaires départementaux et plus particulièrement les Collectivités Locales et Territoriales.**

Ses 6 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Elaborer et conduire la politique de développement territorial
2. Assurer une mission d'interface entre le Département et les partenaires extérieurs et plus particulièrement les Collectivités Territoriales
3. Organiser la formation des Elus
4. Assurer le suivi administratif et financier du dispositif départemental en faveur des emplois-jeunes
5. Suivre le développement des bases de loisirs de Madine et de l'Othain
6. Assurer une veille territoriale par l'investissement des chargés de mission dans les territoires dont ils ont la charge

- **LA MISSION HABITAT**
- **La Mission a pour vocation de concevoir et décliner les orientations stratégiques de la politique départementale en matière d'habitat et de logement.**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Participer à la conception des orientations stratégiques de définition d'une politique départementale en matière d'habitat
2. Préparer, exécuter et suivre les décisions départementales dans le domaine d'intervention du logement
3. Piloter la mise en œuvre de la délégation accordée au Département en matière d'aides au logement
4. Concevoir et gérer un dispositif d'observation Habitat-Logement articulé avec les autres outils d'observation du territoire et des politiques publiques
5. Mettre en œuvre les synergies nécessaires pour un exercice optimisé des compétences sociales du Département en matière de logement



LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT

- La Direction des Routes
- La Direction de l'Education
et des Transports
- La Direction de l'Aménagement et du
Développement Durable

ARRETE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION DES ROUTES

Cette Direction est placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint chargé de l'Aménagement.

La vocation de la Direction des Routes est de gérer, d'entretenir, de rénover et de développer, notamment dans le cadre du programme Grands Travaux, le réseau routier départemental dans des conditions d'utilisation optimales pour les usagers, en garantissant sa viabilité et sa sécurité.

1. LES MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction a en charge 7 missions principales :

1. Elaborer la politique routière départementale conformément aux orientations politiques
2. Faire des propositions budgétaires de travaux routiers (entretien, investissements)
3. Programmer les travaux routiers votés par l'Assemblée (entretien, investissements) dans un cadre de développement durable
4. Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des programmes d'entretien
5. Assurer la maîtrise d'ouvrage pour toutes les opérations routières
6. Assurer un rôle d'interface avec la maîtrise d'œuvre interne et externe
7. Gérer, entretenir et sécuriser le domaine public routier

2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE DE LA DIRECTION

Cette Direction est pilotée et animée par un Directeur des Routes.

Elle se compose de 4 Services, de 4 Agences Départementales d'Aménagement (au rang de services), de 19 Centres d'Exploitation et de 3 dépôts.

Son organisation fonctionnelle est la suivante :

QUATRE SERVICES
SERVICE PROJETS ROUTIERS
SERVICE ENTRETIEN
SERVICE SECURITE-EXPLOITATION
SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE

Son organisation territoriale est la suivante depuis le 1^{er} janvier 2007

4 AGENCES DEPARTEMENTALES D'AMENAGEMENT				
AGENCES DEPARTEMENTALES D'AMENAGEMENT	STENAY	VERDUN	SAINT-MIHIEL	BAR-LE-DUC
19 CENTRES	Damvillers Montmédy Stenay Varennes	Clermont Etain Fresnes Spincourt Verdun	Commercy Gondrecourt Saint-Mihiel Vaucouleurs Vigneulles Void	Bar-le-Duc Chaumont sur Aire Ligny Revigny
3 DEPOTS	Sivry	Souilly		Fleury

3. LES MISSIONS DES SERVICES OPERATIONNELS DU SIEGE

Les missions principales des Services sont les suivantes :

- **LE SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE**
- **Le Service est en charge du conseil et de l'assistance au sein de la Direction des Routes pour l'ensemble des aspects administratifs tels que la commande publique, les procédures réglementaires, les acquisitions foncières et les finances.**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Coordonner la gestion du budget de la Direction
2. Assurer la passation et la gestion des Marchés Publics
3. Assurer les acquisitions foncières nécessaires aux projets routiers ou aux opérations patrimoniales du Département
4. Assister la Direction dans ses différentes procédures réglementaires
5. Piloter l'activité du secrétariat des services du siège de la Direction des Routes

- **LE SERVICE PROJETS ROUTIERS**

- **Le Service a pour vocation de piloter les opérations d'investissements de la direction et la stratégie routière départementale ainsi que la maîtrise d'œuvre étude d'une partie de l'investissement**

Ses 4 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Assurer le pilotage des opérations du programme annuel ou pluriannuel d'investissement de la Direction
2. Etablir les dossiers d'études commandés par le Directeur des Routes et assurer leurs transmissions et suivis des modifications de conception en phase opérationnelle avec le maître d'œuvre travaux
3. Assurer la qualité de production du bureau d'études
4. Assurer une vision prospective sur le réseau routier départemental et la mise à jour de la stratégie routière selon les orientations politiques

- **LE SERVICE ENTRETIEN**

- **Le Service a pour vocation d'assurer le pilotage de l'entretien du patrimoine routier départemental ainsi que le pilotage des opérations de calibrage du réseau local à 5,5 mètres.**

Ses 4 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Assurer la programmation budgétaire, physique et technique des travaux routiers d'entretien du patrimoine routier départemental, notamment en ce qui concerne les couches de roulements, les ouvrages d'art et la signalisation
2. Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux routiers de calibrage du réseau local
3. Assurer la gestion technique de l'inventaire du patrimoine routier départemental
4. Optimiser l'entretien du réseau routier départemental en relation avec les Agences Départementales d'Aménagement par l'analyse de l'activité régie, la coordination de l'hygiène et la sécurité, l'acquisition des matériels, la mise en œuvre des techniques modernes et la prise en compte du développement durable

- **LE SERVICE SECURITE-EXPLOITATION**

- **Le Service a pour vocation de proposer une politique de gestion, d'exploitation et de sécurité routière du réseau routier départemental, ainsi que de coordonner sa mise en œuvre**

Ses 4 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Gérer le domaine public routier départemental
2. Organiser la viabilité et l'exploitation notamment hivernale du réseau routier
3. Développer la politique de sécurité routière sur le réseau routier départemental
4. Gérer les dépendances vertes du réseau routier départemental

4. LES MISSIONS DES SERVICES OPERATIONNELS TERRITORIALISES

Les missions principales des Agences Départementales d'Aménagement sont les suivantes :

- **LES AGENCES DEPARTEMENTALES D'AMENAGEMENT**

- **Les Agences Départementales d'Aménagement ont pour vocation de gérer, d'entretenir, de sécuriser et d'améliorer le réseau routier sur leur territoire. Elles s'appuient sur un réseau de centres d'exploitation**

Leurs 3 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Organiser, sur le territoire de l'Agence, l'entretien routier, la viabilité notamment hivernale, et l'exploitation du réseau routier départemental, ainsi que la gestion du domaine public.
2. Assurer la maîtrise d'œuvre d'exécution de travaux d'investissement ou d'entretien
3. Piloter l'activité en régie des Centres d'exploitation et en assurer un compte rendu, notamment sous forme de comptabilité analytique

- **LES CENTRES D'EXPLOITATION**

- **Les Centres d'Exploitation ont pour vocation de surveiller le réseau routier, assurer sa viabilité, réaliser une partie de son entretien dans le cadre de l'unité territoriales dont il dépend**

Leurs 6 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Assurer la surveillance du réseau routier départemental
2. Assurer la viabilité notamment hivernale : salage et déneigement
3. Assurer des travaux d'entretien courant du patrimoine routier
4. Mettre en place la signalisation routière permanente ou temporaire
5. Assurer le fauchage des dépendances du réseau routier

Réaliser des interventions d'urgence (accidents) ou sous astreinte

ARRETE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES TRANSPORTS

Cette Direction est placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint chargé de l'Aménagement.

La vocation de la Direction de l'Education et des Transports est d'élaborer et de piloter la mise en œuvre de la politique départementale en matière d'Education, de Transports et de gestion du Patrimoine Immobilier.

1. LES MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction a en charge 5 missions principales :

1. Organiser le fonctionnement des Collèges hors compétences réservées de l'Etat
2. Participer à l'élaboration du schéma de sectorisation des Collèges
3. Proposer et mettre en œuvre le Schéma départemental des transports scolaires et interurbains de voyageurs
4. Piloter la gestion technique, administrative et budgétaire du patrimoine immobilier (Collèges et autre patrimoine)
5. Soutenir le service public de l'éducation hors compétences propres du Conseil Général

2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE DE LA DIRECTION

Cette Direction est pilotée et animée par un Directeur de l'Education et des Transports.

La Direction se compose de 3 Services.

Son organisation fonctionnelle est la suivante :

TROIS SERVICES
SERVICE DE L'EDUCATION
SERVICE DES TRANSPORTS
SERVICE DU PATRIMOINE

3. LES MISSIONS DES SERVICES OPERATIONNELS DU SIEGE

Les missions principales des Services sont les suivantes :

- **LE SERVICE DE L'EDUCATION**

- **Le Service a pour vocation de concevoir et de développer une politique éducative en direction des élèves meusiens, incluant tous les aspects de leur vie scolaire et périscolaire, ainsi que le pilotage et la gestion des relations avec les Etablissements scolaires.**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Piloter les contrats d'objectifs avec les EPLE dans le cadre de la décentralisation de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement et de l'entretien général et technique des Collèges et de gestion des TOS
2. Gérer la sectorisation des Collèges en coordination avec un schéma prévisionnel du réseau des écoles
3. Gérer les fonds liés à la restauration et les conventions avec les EPCI
4. Contribuer à la définition des besoins de transports scolaires
5. Gérer les interventions facultatives du Conseil Général en matière d'Education (1^{er} degré et enseignement supérieur)

- **LE SERVICE DES TRANSPORTS**

- **Le Service a pour vocation d'organiser, de financer et de gérer les transports interurbains et scolaires de la Meuse.**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Gérer le schéma départemental des transports
2. Préparer et suivre les négociations des dessertes TGV Est, TER et FRET
3. Gérer les contrats de transports scolaires
4. Gérer les contrats de lignes régulières interurbaines et les navettes à la demande ou navettes express TGV
5. Informer les usagers et évaluer leur satisfaction

- **LE SERVICE DU PATRIMOINE**

- **Le Service a pour vocation de mettre en œuvre la politique départementale en matière de gestion du patrimoine bâti.**

Ses 5 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Gérer l'inventaire du patrimoine immobilier et procéder aux transactions nécessaires aux mutations immobilières hors élaboration des actes juridiques confiés au service de la Gestion Administrative de la Direction des Routes, service ressource ou à un prestataire extérieur le cas échéant.
2. Programmer et assurer l'exécution des travaux d'entretien et de gros entretien du patrimoine immobilier y compris les trois sites de Mémoire sous maîtrise d'ouvrage départementale – hors scénographie et équipements, restants de la compétence de la Direction de la Culture, des Sports et du Tourisme – ainsi que l'Hôtel du Département

- hors entretien courant et fonctionnement du ressort de la Direction des Systèmes d'Information et de la Logistique
- 3. Gérer les travaux neufs notamment dans le cadre du plan grands travaux des Collèges
- 4. Piloter les prestataires en maîtrise d'œuvre ou maîtrise d'ouvrage
- 5. Prendre en compte les modalités d'affectation et d'occupation des locaux définis par la Direction des Systèmes d'Information et de Logistique dans le cadre de travaux de création ou d'aménagement

ARRETE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Cette Direction est placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint chargé de l'Aménagement.

La vocation de la Direction de l'Aménagement et du Développement durable est d'élaborer et de piloter la mise en œuvre de la politique départementale en matière d'aménagement (notamment la compétence aménagement foncier décentralisée) et de développement durable.

1. LES MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction a en charge 5 missions principales :

1. Animer et mettre en œuvre la Charte Départementale de l'Environnement
2. Concevoir et piloter la politique d'aménagement foncier, compétence départementale décentralisée depuis le 1^{er} janvier 2006
3. Concevoir et piloter la politique départementale en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies nouvelles
4. Organiser et mettre en œuvre le soutien aux Collectivités dans le cadre de leur programme d'équipements publics (AEP, assainissement, DUP captages, hydraulique de rivières ...)
5. Assurer le suivi du plan départemental d'élimination des déchets ménagers, compétence départementale

2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE DE LA DIRECTION

Cette Direction est pilotée et animée par un Directeur de l'Aménagement et du Développement durable.

La Direction se compose de 2 Services.

Son organisation fonctionnelle est la suivante :

DEUX SERVICES

SERVICE DE L'AMENAGEMENT

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE

UNE STRUCTURE INDEPENDANTE PARTENAIRE

CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

3. LES MISSIONS DES SERVICES OPERATIONNELS DU SIEGE

Les missions principales des Services sont les suivantes :

- **LE SERVICE DE L'AMENAGEMENT**
- **Le Service a pour vocation de mettre en œuvre la politique départementale en matière d'aménagement**

Ses 6 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Mettre en œuvre et suivre la compétence aménagement foncier en application des textes législatifs et réglementaires relatifs au Développement des Territoires ruraux
2. Assurer la gestion du service d'aide aux Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (taxes foncières)
3. Conseiller et intervenir sur les projets d'urbanisme des collectivités et structures infra-départementales

- **LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE**
- **Le Service a pour vocation de mettre en œuvre la politique départementale en matière d'environnement et de développement durable et d'équipements publics, notamment en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets ménagers.**

Ses 6 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Elaborer et suivre la politique départementale en matière d'eau et d'assainissement
2. Gérer les aides et assister les Collectivités en matière d'eau potable (AEP), assainissement et hydraulique de rivières
3. Mettre en œuvre et suivre le plan départemental d'élimination des déchets ménagers
4. Mettre en œuvre, animer et suivre la Charte Départementale de l'Environnement
5. Mettre en œuvre la politique départementale en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies nouvelles
6. Mettre en œuvre une politique Espaces Naturels Sensibles (ENS)

4. STRUCTURE INDEPENDANTE PARTENAIRE DE LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Une structure indépendante, le Conseil en Architecture, Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), concoure à l'aménagement du territoire et, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la loi entretient des liens fonctionnels avec la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable.

Le CAUE est une association dotée de sa propre structure de fonctionnement, au service des particuliers et des partenaires privés et publics, dont le Conseil Général.

- **Le CAUE a pour vocation d'élaborer et de conduire une politique et une stratégie de promotion de la qualité du cadre de vie en lien avec la configuration du Département et les politiques locales et nationales. Il met en œuvre des actions de conseil, d'information, de sensibilisation et de formation des différents acteurs dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages.**

Ses 5 principales missions sont les suivantes :

1. Définir et mettre en oeuvre une stratégie de positionnement et d'intervention de la structure pour développer et faire partager, dans l'intérêt du public, l'objectif de qualité du cadre de vie
2. Initier et piloter des actions de conseil, d'information, de sensibilisation et de formation
3. Conduire et coordonner la mise en œuvre des plans d'actions
4. Suivre et évaluer la réalisation des actions
5. Accompagner, dans le cadre de projets liés au cadre de vie, les partenaires publics (Département, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Communes,...) et privés (particuliers, associations,...) dans leurs missions de maître d'ouvrage ou leur recherche d'appui financier.

ARRETE D'ORGANISATION DE LA MISSION ATTACHEE A LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'AMENAGEMENT

Une mission est directement rattachée au Directeur Général Adjoint chargé de l'aménagement

UNE MISSION

MISSION DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET VALORISATION DES FILIERES

- **Cette mission a pour vocation de concevoir et décliner la stratégie départementale concernant le développement économique de la valorisation non alimentaire des productions agricoles (bio carburants, nouveaux matériaux de construction,...)**
- **Elle intègre un service : le Laboratoire Vétérinaire Départemental**

Ses 6 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Formaliser, adapter et suivre la stratégie départementale en matière agricole et forestière
2. Gérer les aides aux structures agricoles
3. Gérer les aides à la forêt en faveur des collectivités et des particuliers
4. Gérer les dossiers liés aux activités rurales et aux énergies renouvelables
5. Assurer le service public de santé animale à travers le Laboratoire Vétérinaire Départemental

• LE LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

- **La vocation du Laboratoire Vétérinaire Départemental est de fournir des analyses de santé animale dans le cadre d'une demande publique ou privée, afin de protéger la santé humaine et contribuer au bon état sanitaire des cheptels.**

Le Laboratoire est localisé hors des bâtiments de l'Hôtel du Département. Ce laboratoire est piloté et animé par un Directeur Technique du Laboratoire Vétérinaire Départemental.

Le Laboratoire a pour vocation la réalisation de prestations d'analyses dans le domaine de la santé animale. Elle s'appuie sur des impératifs définissant la qualité des prestations analytiques.

Ses 3 principales missions sont, par ordre de priorité, les suivantes :

1. Répondre aux besoins des clients dans des impératifs de délais et de coûts -
2. Maintenir et développer un haut niveau technique de compétence exigé par les normes d'agrément et d'accréditation
3. Pérenniser un système d'assurance qualité performant et adapté aux contraintes de l'activité

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Christian NAMY, Président du Conseil Général

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Conseil Général de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 14/03/2008

Date de dépôt légal : 14/03/2008

ISSN : 1240-7836